COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

RAPPORT D' ACTIVITES 2015

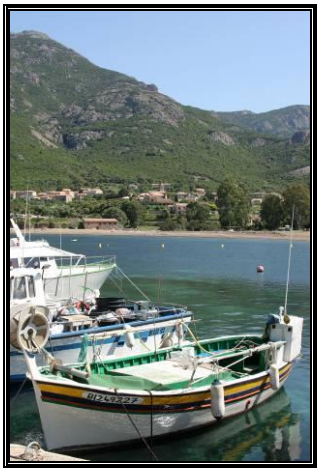

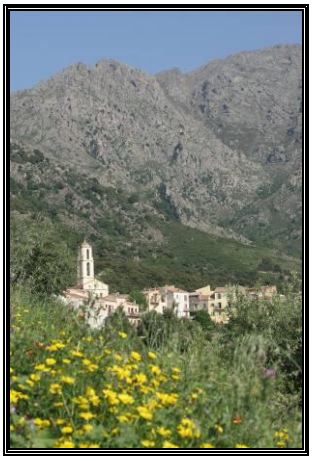

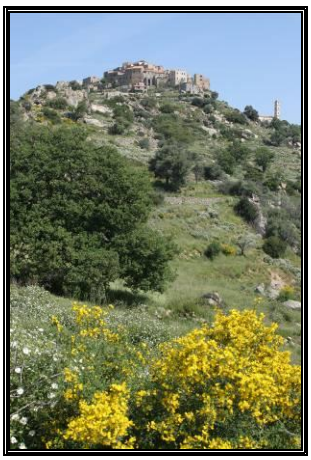

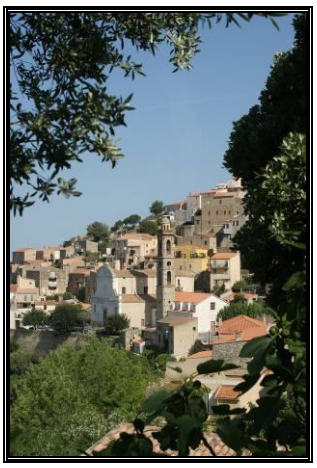

PRESENTATION DE L'EXECUTION DE L'EXERCICE BUDGETAIRE 2015

LES ECRITURES COMPTABLES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE SE REPARTISSENT EN TROIS BUDGETS :

1. LE BUDGET DU SERVICE GENERAL

INTEGRE une analyse pertinente des charges de fonctionnement et une maîtrise des dépenses au cours de l'exécution budgétaire au regard des besoins annuels de la communauté,

CONFIRME

- ***un ralentissement de la croissance des recettes, des produits fiscaux en dynamique très faible et des dotations de l'Etat qui commencent à baisser.***
- ***Une augmentation régulière des charges de fonctionnement qui se confirment au gré des exercices par l'exploitation du complexe sportif, de l'aire d'accueil des gens du voyage et la mise en place de nouveaux services (urbanisme, police intercommunale).***

ILLUSTRE de la poursuite des grands projets d'investissement comme l'extension de la zone d'activité économique et le centre culturel.

EN FONCTIONNEMENT

Le budget respecte scrupuleusement les équilibres fixés en début d'année.

Plusieurs codes fonctionnels permettent d'établir une comptabilité analytique :

- Les charges de fonctionnement des services administratifs et de quelques charges dites 'transversales', sont affectées à la fonction 020.
- La fonction 112 présente les dépenses liées à la police l'environnement.
- La fonction 113 présente les dépenses liées aux actions menées dans le cadre de la compétence incendie.
- La fonction 33 'Action culturelle' regroupe les dépenses liées au projet de centre culturel.
- La fonction 414 'Autres équipements sportifs ou de loisir' identifie les montants relevant du service 'sports – complexe sportif'.
- La sous rubrique 813 'Propreté urbaine' représente les charges liées à l'enlèvement des véhicules épaves.
- Le code 820 recense les dépenses du service d'instruction des actes d'urbanisme.
- La fonction 823 correspond à des dépenses d'aménagements paysagers.
- Le code 824 'Autres opérations d'aménagement urbain' identifie les mouvements liés à l'aire d'accueil des gens du voyage.
- Les interventions de fonctionnement dans la zone d'activités de Cantone sont inscrites au 93.
- Les dépenses relatives au schéma de signalétique touristique sont codifiées au 95 'Aide au tourisme'.

Ce procédé nous permet d'avoir une vision précise des dépenses et recettes pour chaque mission assurée par la communauté de communes.
Les crédits budgétaires autorisés lors du vote du budget primitif le 20 avril 2015 ont permis d'assurer l'intégralité des dépenses de la communauté.

Aucune délibération modificative n'est intervenue en cours d'exercice.

Le taux de consommation général des crédits en dépenses de fonctionnement est de 67.62 % (62.84 % en 2014) pour un montant global de 5 416 149.53 € (4 718 357.35 € en 2013 ; 5 027 068.74 € en 2014).

Les dépenses des principaux chapitres respectifs se présentent de la façon suivante :

□ **Charges à caractère général** (chapitre 011), total des dépenses : 717 293.18 € ; contre 654 647.52 € l'an passé.
Ce chapitre comprend les dépenses habituelles de fonctionnement des services administratifs, les charges du complexe sportif, celles de l'aire d'accueil des gens du voyage, le service d'instruction des autorisations d'urbanisme, la police intercommunale, la maintenance des équipements de protection contre l'incendie ; hors charges de personnel identifiées spécifiquement au chapitre suivant 012. Le taux de consommation de crédits de 93.90 %.
La part des dépenses relatives au complexe sportif est de 395 420.62 € (382 339.68 € en 2014). Les postes principaux sont :

- Electricité : 48 495.74 €
- Chauffage urbain (gaz) : 78 207.23 €
- Contrat de maintenance de la piscine : 142 207.64 €
- Maintenance du bâtiment : 36 984.69 €

La part des dépenses relatives à l'aire d'accueil des gens du voyage est de 13 334.66 €, essentiellement pour des charges d'énergie électrique et d'achat de petit matériel.
Les charges principales des services généraux sont l'entretien du littoral 98 476 € (100 316 € en 2014), la maintenance et les réparations d'hydrants 38 372.30 € (47 465 € en 2014).

□ **Charges de personnel** (chapitre 012), total des dépenses : 713 070.38 € (619 162.54 € en 2014 ; 391 237.62 € en 2013), pour un taux de consommation de crédits de 90.77 %. Elles représentent 13% du montant total de dépenses.
Les charges de personnel se répartissent de la façon suivante selon les services :
Services administratifs : 311 344.07 €, 43.5 % des charges de personnel
Complexe sportif : 336 917.49 € ; 47 % de la masse de personnel
Aire d'accueil des gens du voyage : 27 520.16 € ; 3.8 % des charges de personnel
Police intercommunale : 17 098.95 €, date de prise de fonction de l'agent : 1er juillet 2015 ; 2.4 %.
Urbanisme : 31 253.14 €, le service a débuté en mai 2015 ; 4.5 % du budget frais de personnel
Les charges de personnel connaissent une croissance naturelle au regard de l'évolution des charges et compétences. Dans les perspectives de montée en puissance de l'échelon intercommunal, ce poste de dépenses a vocation à augmenter dans le temps.

□ **Reversements effectués au profit de l'Etat et des communes** (chapitre 014 pour un total de 3 071 455.50 €).
Une part du produit des recettes fiscales est reversée à l'Etat dans le cadre de la péréquation entre collectivités 831 599 € (804 847 € en 2014):

- Prélèvement FNGIR (compte 73923) : 756 253 €, ce prélèvement est fixe et défini par la Loi.
- Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour péréquation verticale FPIC (compte 73925) : 75 346 € (42 843 € en 2014), augmentation régulière annuelle pressentie. Montant estimé en 2020 : 134 000 € pour la part intercommunale ; 310 000 € (175 000 € en 2015) pour le territoire dans son ensemble.

Une part du produit des recettes fiscales est reversée aux communes, pour un montant de 2 239 856.50 € (2 290 653 € en 2014).

- Attribution de compensation, produit de Taxe Professionnelle arrêté en 2002 fixe chaque année : 1 570 926 €

- Dotation de Solidarité Communautaire, assise sur deux parts, l'une représentant 50% de la croissance de la TP entre 2002 et 2010, et la seconde 50% de la croissance de la Contribution Economique Territoriale entre 2010 et l'année courante, soit 2015 : 668 930.50 € ; (719 727 € en 2014)
  Cette baisse est une conséquence de la perte de produit fiscal économique en 2015, - 7.1 %, due à une diminution importante de certaines bases taxables ayant une répercussion directe sur la Cotisation Foncière des Entreprises. Certains établissements (port et aéroport) ont perdu 611 000 € de bases, tout comme certaines cessations d'activité à Calvi.

□ **Autres charges de gestion courante** (chapitre 65), total des dépenses : 211 636.01 € (150 672.47 € en 2014), pour un taux de consommation de crédits de 94.19 %.
Outre les indemnités des élus, ce chapitre comporte les admissions en non valeur de la Redevance Spéciale d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les années antérieures ainsi que les participations aux charges de fonctionnement de l'Office de Pôle Balagne, le Syndicat mixte du Pays de Balagne ainsi que l'entretien des sentiers de randonnées pour la Communauté de Communes du Bassin de Vie de l'Ile Rousse, maître d'ouvrage délégué.

□ C**harges financières** (chapitre 66), total des dépenses : 83 958.64 € (88 446 € en 2014).
Ce chapitre comprend les charges d'intérêt des emprunts en cours. Le montant est stable puisque aucun nouvel emprunt n'a été souscrit.

En termes de masses globales, les frais de fonctionnement de l'exercice 2015 sont stables pour le service général. L'évolution des dépenses se traduit par une croissance ou bien une diminution très faible des différents chapitres qui témoignent de ce maintien des équilibres globaux.
La majoration la plus significative s'explique par l'augmentation importante des charges d'amortissement en opération d'ordre au compte 6811 (+ 225 719 €) résultant des nouveaux équipements et bâtiments.

Plus concrètement, les dépenses réelles de la communauté de communes, hors opérations d'ordres (dotations aux amortissements, chapitre 042) s'élèvent à une enveloppe globale de 4 800 231.40 € (4 636 869 € en 2014).
Les charges de personnel représentent 14.85 % des dépenses totales de fonctionnement.
Les charges financières d'intérêt relatives aux emprunts en cours s'élèvent à la somme de 83 958.64 €, soit 1.74 % des frais globaux de fonctionnement.

Il est intéressant de soustraire au montant des charges réelles, les atténuations de charges 2015 (chapitre 014), reversements à l'Etat et aux communes d'une partie du produit des recettes fiscales, par conséquent, les charges de gestion courante réelle de la communauté sont réduites ainsi au montant de 1 728 776 € (1 541 370 € en 2014 et 1 177 004 € en 2013).

***Des recettes qui se maintiennent malgré un contexte national tendu*.**

Les recettes de fonctionnement s'élèvent en 2015 à 8 078 049.07 € (8 113 704 € en 2014), dont 2 184 817.89 € de résultat excédentaire de l'exercice antérieur constaté au compte 002.

Les recettes réelles nécessitent la soustraction des opérations d'ordre, amortissement des subventions, du chapitre 042 (193 315.43 €), soit un montant de produit net de 7 884 733.60 €.

Ce montant se décompose des encaissements suivants :

Un **résultat de l'exercice** 2014 conséquent inscrit au compte 002 pour la somme 2 184 817.89 €
(2 251 846.70 € résultat 2013). Ces montants permettent de constater le maintien à chaque exercice de cet excédent, cela traduit une bonne santé financière de la collectivité qui n'a pas besoin de ce capital, qu'elle a

pu constituer préalablement, pour faire face à ses charges de fonctionnement annuelles. Les recettes de fonctionnement de l'exercice suffisent à assurer et les charges et dégager une épargne.

Le chapitre 70 d'un montant total de 219 098.47 € (218 899.82 € en 2014) correspond :
- aux **recettes du complexe sportif** pour 186 294.82 € (213 097.79 € en 2014) ;
- aux remboursements des particuliers pour le **service d'enlèvement des véhicules épaves** 669.76 €
- aux remboursements des communes dont les **autorisations d'urbanisme** sont instruites par le service de la communauté 28 373.04 €
- aux droits de stationnement **de l'aire d'accueil des gens du voyage** 3 760.85 €.

Les **recettes fiscales** (chapitre 73) régressent en 2015 de 38 201 € et s'élèvent à la somme de 4 132 888 € (4 171 089 € en 2014). La baisse cumulée par rapport à l'année 2014 est de 157 022 €.
La Cotisation Economique Territoriale, CET, est l'impôt économique de la communauté de communes, composée de la Cotisation Foncière des Entreprises CFE et la Cotisation sur la Valeur Ajoutée CVAE.
Cet impôt n'est plus la ressource fiscale principale de la collectivité, le transfert des impôts ménages ont supplanté le financement préalable principal issu du milieu économique.

La communauté dispose d'un pouvoir de taux sur la CFE, à contrario, la CVAE est prélevée par l'Etat et transférée d'office aux collectivités.

L'impact de la réforme de la taxe professionnelle a conduit à un transfert automatique de la communauté en un groupement en fiscalité mixte. Un repli de l'impôt économique se confirme : montant de la CFE 423 196 € (504 539 € en 2014) / CVAE 613 209 € (599 731 € en 2014) / TASCOM 119 506 € (122 362 € en 2014) / IFER 140 639 € (153 864 en 2014) au profit des impôts ménages qui sont devenus la principale ressource fiscale 2 752 925 € (2 790 593 € en 2014). La communauté vote les taux de Taxe d'Habitation et Foncier Non Bâti.

	TAUX 2014	**TAUX 2015**
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	**11.97 %**	**12.05%**
TAXE D'HABITATION	**10.74 %**	**10.74 %**
TAXE FONCIERE PROPRIETES NON BATIES	**3.21 %**	**3.21 %**

La politique fiscale est restée inchangée en 2015, augmentation infime de 0.02 % pour le taux de Cotisation Foncière des Entreprises voté par l'assemblée le 20 avril 2015, à 12.05 %.
Les taux de fiscalité mixte, TH 10.74 % et FNB 3.21 % sont maintenus ; aucune pression fiscale supplémentaire n'est proposée. Les produits des taxes ménages notifiés par les services fiscaux par transfert automatique de taux suffisent à l'équilibre du budget.

Le produit global 2015 **des dotations** d'Etat (chapitre 74) atteint un montant de 1 297 710.55 € (1 376 481 € l'année précédente) pour une moins-value de 78 770 €.
Intégrée à ce montant, la Dotation Générale de Fonctionnement DGF est de 889 480 € en 2015, soit une diminution de 84 457 € (produit des exercices précédents référencés : 973 937 € en 2014, 989 946 € en 2013, 1 005 646 € en 2012, 950 774 € en 2011 et 1 067 744 € en 2010).

L'EQUILIBRE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT DU BUDGET GENERAL PRESENTE UN SOLDE POSITIF DE 2 661 899.54 € (3 086 635 € EN 2014), SOIT UNE DIMINUTION DE 424 735 €.

EN INVESTISSEMENT

Un taux de dépenses d'investissement qui se maintient pour le budget général dans la continuité de l'exercice antérieur:

Les principaux postes d'investissement se constatent aux chapitres 20, 21 et 23 du budget 'Immobilisations incorporelles', 'Immobilisations corporelles' et 'immobilisations en cours' pour un montant total de dépenses de 1 503 768.60 € (1 624 149 € en 2014) ventilés principalement par les opérations suivantes :

- 07- Complexe sportif : 172 648 €
- 08- Centre culturel : 466 851 €
- Travaux de restauration du sentier du patrimoine d'Aregno : 490 371 €
- Travaux d'installations de défense de la forêt contre les incendies : 232 568 €
- Etude du transfert de la compétence assainissement : 50 568 €

Les dépenses d'investissement reportent le résultat négatif de l'exercice antérieur – 136 512.07 € au chapitre 001.

Le total des dépenses d'investissement s'élève à la somme de 1 907 909.40 € (2 101 535 € en 2014).

L'année 2015 permet de réaliser des avancées importantes pour d'autres projets en instance en phase étude ou bien missions préalables à la phase travaux:

- Extension de la zone d'activités de Cantone
- Aménagement de l'espace tennis du complexe sportif en salle multi-sports

Aucun prélèvement n'est opéré pour abonder le budget annexe des ordures ménagères en part d'autofinancement.

Les charges annuelles de remboursement des emprunts en capital sont régulières approchant la somme de 50 000 €.

Les recettes d'investissement

La somme globale des recettes d'investissement est établie à 1 858 505.41 € (1 965 023.40 € en 2014).

Les principaux postes de recettes sont :
- FCTVA : 40 884 €
- Excédent de fonctionnement capitalisé compte 1068 : 900 000 €
- Subventions d'investissement : 282 303 €

L'EQUILIBRE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET GENERAL PRESENTE UN DEFICIT DE 49 403.99 € (136 512.07 € EN 2014).

La situation financière de la communauté de communes Calvi Balagne est très saine.

Malgré un effet ciseaux qui commence à se faire ressentir par :

- ***un ralentissement des recettes courantes nettes, sous l'impulsion du vif ralentissement de la fiscalité économique, et la montée en puissance des prélèvements nationaux***
- ***des dépenses de fonctionnement qui s'accélèrent depuis 2013 et un taux de reversement des ressources élevé de 54.2 %***

L'épargne brute reste conséquente, à hauteur de 26.7 % des recettes courantes, loin du seuil de vigilance des collectivités territoriales (10 %),
La pression fiscale se maintient à un niveau raisonnable,
L'endettement est modeste avec une capacité de désendettement à 1.7 ans.

2. LE BUDGET DES ORDURES MENAGERES

Un budget des services de collecte et traitement des ordures ménagères qui confirme son équilibre pour le troisième exercice consécutif.

EN FONCTIONNEMENT

L'équilibre général du budget OM présente pour l'exercice 2015 un excédent de financement en section de fonctionnement de 264 726.68 € (215 382.93 € en 2014 ; 153 843.50 € en 2013 ; déficit de 126 358 € en 2012).

○ Total des dépenses de fonctionnement : 4 016 768.46 € (3 898 155 € en 2014)
○ Total des recettes de fonctionnement : 4 281 495.14 € (4 113 538 € en 2014)

Les prévisions initiales de dépenses ont été très bien maîtrisées. Le taux de consommation global des crédits en section de fonctionnement est de 93.66 %.

Aucune délibération modificative du budget primitif n'a été nécessaire en cours d'exercice. Aucune dépense imprévue n'est survenue.

Examen des comptes en Fonctionnement :

- Le budget bénéficie d'une partie de l'excédent de l'année précédente affecté en recettes, Résultat 2014 pour 180 311.63 € inscrit au compte 002. Le complément de 35 071.30 € est inscrit à la section d'investissement en capitalisation de l'excédent de fonctionnement au compte 1068.

- Le chapitre 011 comporte l'essentiel des charges courantes inhérentes aux services, les postes principaux sont :
    - l'entretien et les réparations de la flotte automobile 214 494.09 € (248 635 € en 2014)
    - le carburant 229 573.55 € (246 839 € en 2014)
    - les achats de petits équipements 22 388.22 €
    - les vêtements de travail 21 177.49 €
    - les transports complémentaires de semi remorques d'ordures ménagères à Tallone en cours de saison estivale 28 273.34 €
    - la location de véhicules 30 531 €
    - la prime d'assurance de la flotte automobile 60 502.87 €

  Ce chapitre présente un taux de consommation de crédits de 94.18 % pour un montant de dépenses de 653 434.32 € (680 633 € en 2014).

- Les charges de personnel atteignent à peu de choses près le montant inscrit au Budget Primitif, le taux de consommation est de 93.36 % ; le montant total s'élève à 1 558 106.12 € (1 509 944 € en 2014 ; 1 450 320 € en 2013 ; 1 288 395 € en 2012).
  L'intégralité des postes de saisonniers ont été pourvus ; un emploi aidé CAE en renfort des espaces verts a été créé en mars 2015.

- Le montant de cotisation auprès du Syvadec se maintient dans l'enveloppe initialement prévue au stade de la prévision annuelle ; montant de la cotisation 2015 : 1 575 303.56 €. Le montant de la cotisation repart à la hausse en 2015 après une période de baisse régulière depuis l'année 2012, grâce à la diminution régulière des

tonnages depuis la gestion en régie du quai de transit des déchets de Notre Dame de la Serra (montants des cotisations des années antérieures : 1 480 172 € en 2014 ; 1 500 148 € en 2013 et 1 552 998 € en 2012.
Il est nécessaire de noter que le montant de cotisation 2015 ne comporte pas les mois de novembre et décembre. Celui-ci est donc sous-évalué.
La cotisation SYVADEC 2015 se décompose en quatre parties comme suit :
Appel à cotisation annuel régulier sur la base d'une participation de 169 €/tonne pour une quantité de 9280 T : 1 568 320 €
Appel de cotisation majoré pour tonnage supplémentaire : tonnage réel : 9321 T, soit 15 221.83 €
Appel de cotisation supplémentaire du 15 août au 30 novembre 2015 pour un montant de 38 612 €
Appel de cotisation supplémentaire du mois de décembre 2015 : 28 937.18 €
Soit un total annuel de participation réelle pour l'année 2015: 1 651 090.90 €
Soit une majoration de + 75 787 € pour l'exercice 2015.

L'évolution des montants de cotisation est la suivante :
Année 2012 : 155 €/ tonne – tonnage de la communauté : 9 778 T
Année 2013 : 155 €/tonne – tonnage de la communauté : 9 503 T
Année 2014 : 158 €/tonne – tonnage de la communauté : 9 301 T
Année 2015 : 169 €/tonne – tonnage de la communauté : 9 321 T

Les recettes atteignent à peu près les niveaux escomptés en prévisionnel.
Le résultat de l'année antérieure abonde les ressources de ce budget dont l'équilibre reste fragile en fonction des aléas imprévisibles, notamment en lien avec le traitement des ordures ménagères à l'échelle régionale.
L'exercice 2015 permet de préserver mais également de confirmer l'excédent de l'année précédente.
Il en ressort le bilan suivant : la collectivité a atteint 'son train de vie habituel' en volume de dépenses, en sachant que les services techniques ont fait de gros efforts et continuent d'être très vigilants sur la maîtrise de certains postes de dépenses comme le carburant, les réparations de véhicules, les consommables.
Les besoins annuels sont désormais connus et bien établis, les ressources de la collectivité permettent de couvrir ces dépenses, tant que les masses globales se maintiennent à ce niveau et que de nouvelles charges inattendues n'interviennent.

- Le montant du produit de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères se maintient à un niveau important pour la somme de 648 583.76 € (609 682 € en 2014).
  Cette augmentation du produit global de la redevance spéciale d'enlèvement des ordures ménagères trouve son origine principalement dans le rôle supplémentaire du BTP ; Autres facteurs à prendre en compte, un travail en amont effectué par les services administratifs et financiers pour l'élargissement de la base générale de la redevance et plus précisément celle du BTP. De nouvelles entreprises ont été assujetties.
- La Taxe d'enlèvement des OM a permis de comptabiliser les recettes attendues 3 118 568 €. Le taux de fiscalité est maintenu à 16 %.
- Le compte 7478 inscrit la recette relative à la rétribution du Syvadec, 221 504 €, pour les prestations de transport des ordures ménagères en Centre d'Enfouissement Technique, effectuées par les services internes de la communauté.
- Le compte 758 pour la somme de 20 717 € centralise les cotisations des agents au titre de leur participation pour les tickets restaurant.
- Le Syvadec a effectué deux versements liés à la gestion de la communauté : le bonus tri et la dotation pour communication, article 7718 produits exceptionnels pour la somme de 20 658 €

Le coût réel du service pour l'exercice 2015, hors opérations d'ordre d'amortissement est de 3 825 636 € (3 715 441 € en 2014)
Le coût 2015 de ce service par habitant est établi à la somme de 318 € (310 € en 2014 ; 301 € en 2013 ; 295 € en 2012 ; 282 € en 2011 ; 267 € en 2010).
Base INSEE 2013 : 12 029 habitants.

Le coût à la tonne 2015 (3 825 636 €) : 410 € ; Base 9 321 Tonnes
Le coût à la tonne 2014 (3 715 441 €) : 399 € ; Base 9 301 Tonnes
Le coût à la tonne 2013 (3 610 346 €) : 380 € ; Base 9 503 Tonnes
Le coût à la tonne 2012 (3 527 589 €): 360 € ; Base 9 778 Tonnes

Le revenu fiscal : TEOM + RSEOM de 3 767 151 € (3 635 584 € en 2015), ramené par habitant est de 313 € (304 en 2014 ; 300 € en 2013 ; 280 € en 2012 et 278 € en 2011).

Des réflexions et décisions importantes sont prises en fin d'exercice pour accroître la part incitative de la redevance spéciale :
- Majoration relative du forfait et miniforfait de 10 € toute zone comprise
- Majoration du tarif unitaire au litre 0.097 € à 0.0102 € lissée sur 3 ans jusqu'en 2017 par répercussion de l'augmentation de la TGAP.
- Différenciation des tarifs de meublés touristiques selon la capacité d'accueil majoration au-delà de 6 personnes.
- Majoration de 50 % de tout établissement qui n'effectue pas le tri sélectif tous flux confondus
- Part variable de la redevance du BTP multipliée par trois pour les 4 forfaits

La phase opérationnelle de ce déploiement est prévue pour l'année 2016.

EN INVESTISSEMENT

Le budget d'investissement des ordures ménagères intègre en recettes le résultat excédentaire de l'année N-1, soit la somme de 39 192.70 €.

Les dépenses réalisées respectent les prévisions du budget primitif pour un taux de consommation de 25.06 %.

Le chapitre 21 'Immobilisations corporelles' qui rassemble la première part des principales dépenses réalisées pendant l'exercice présente un total de charges de 206 496.84 €
Le chapitre 23 'Immobilisations en cours' présente un montant de dépenses de 2 802.80 €.

Le total des dépenses réalisées pour l'exercice 2015 est de 260 146.22 € (397 960 € en 2014)

Les principaux postes sont :
□ Aménagements au garage des services techniques (agencement des bureaux, réfection de trottoirs): 27 264 €
□ Aménagements au quai de transit des ordures ménagères (dalle sous trémie, garde corps, bungalow, blocs béton): 27 701 €
□ Acquisition de véhicules: 77 846 €
□ Acquisition de conteneurs : 59 792 €
L'essentiel des acquisitions de véhicules poids lourds commandés n'a pas été réalisé, elles seront effectuées en 2016.

Les recettes d'investissement se composent principalement de :
- FCTVA pour 12 158 €
- Les subventions versées de la part des partenaires financiers pour l'acquisition de véhicules de l'année précédente, 91 014 €
- L'excédent de fonctionnement capitalisé au compte 1068 : 35 071.30 €

Total des recettes d'investissement : 368 569.67 €

Le solde de la section d'investissement du budget des ordures ménagères présente un excédent de 108 423.45 €.
Celui-ci se justifie par la baisse nette du niveau d'investissement en 2015.

L'exploitation du quai de transit de Notre Dame de la Serra
Le service de transport des ordures ménagères en CET
La crise des déchets de l'été 2015 suite à la fermeture du CET de Tallone

►**L'exploitation** en régie du quai de transit par la surveillance et la gestion en direct des agents fonctionnaires de la collectivité date de l'année 2011.
Une importante piste d'économie était espérée, évaluée à la somme de 74 000 € annuel, dont le montant devait être atteint à compter de l'année 2012.
Le coût annuel d'exploitation jusqu'en 2010 par marché de service était de 147 300 € TTC.

L'année d'exploitation 2015 nécessite un budget de fonctionnement de 63 837.79 € (68 600 € en 2014), qui confirme les économies attendues d'année en année.
L'économie réalisée pour l'année 2015 est donc de 83 463 € (78 700 € en 2014, 89 935 € en 2013 et 77 000 € en 2012).
Le site nécessite des aménagements réguliers de maintien en état, de renforcement de la sécurité, de traitement des fossés et des voies de circulation, de signalétique, pour permettre d'assurer un service correct au regard du lieu et des installations ainsi que l'amélioration des conditions de travail des agents.

►**Le transport routier** des ordures ménagères effectué en régie au Centre d'Enfouissement Technique de Tallone a été mis en place depuis l'été 2012 par conventionnement avec le SYVADEC.
Le nombre annuel de rotations effectuées par nos agents a tendance à décroître chaque année ; 395 voyages en 2015 ; 400 en 2014, 417 en 2013.
A cela, il est nécessaire d'ajouter pour chaque saison estivale, le nombre de voyages commandés en complément au pic de l'été par un prestataire privé en complément : 36 rotations.
Le coût global de ce service en 2015 est de 227 670.34 € (219 850 € en 2014, 234 166 € en 2013) pour 9 321 Tonnes transportées.
Le SYVADEC rétribue à la communauté de communes, qui intervient en tant que prestataire de service, un prix unitaire de 24 € la tonne pour les transports réguliers à Tallone.
Pour l'année 2015, ce montant s'élève ainsi à la somme de 221 504 €.

L'équilibre de ce service reste très fragile. La baisse des tonnages et du nombre de rotations favorise le maintien des coûts dans une enveloppe qui ne peut se permettre de fluctuer, sauf à déséquilibrer le service et ne plus être compensé par le versement du Syvadec calculé au plus juste. Cet état de fait a été présenté au syndicat en cours d'année, d'autant que les véhicules tracteurs présentent pour l'instant peu de frais d'entretien et de réparation, à la différence des remorques FMA qui commencent à être vieillissantes pour certaines.

►**La crise des déchets de l'été 2015**
La fermeture du site d'enfouissement des ordures ménagères de Tallone, annoncée depuis quelques années, intervient le 23 juin 2015. A compter de cette date, la communauté de communes n'a plus d'exutoire pour le traitement de ses déchets.
Le Syvadec parvient tant bien que mal à réorienter les collectivités utilisatrices du CET de Tallone sur les trois autres CET de Corse dont le centre de la STOC à Prunelli di Fium'orbo pour Calvi Balagne.

Préalablement à cette réaffectation, de très nombreux jours de blocage du site de Prunelli a paralysé le service de transport et collecte des déchets.
Un protocole d'accord signé entre les collectivités productrices de déchets et le comité local de défense vise à définir un engagement fort de la part des collectivités sur le changement de leur modèle de gestion des déchets en Corse. Une politique volontariste de tri et de réduction des déchets, notamment la part fermentescibe, pour diminuer les quantités destinées à l'enfouissement en mettant en place sans délais, des mesures fortes de détournement et de tri de ces déchets à forte nuisance olfactive afin de réduire de moitié les tonnages à enfouir d'ici 2020, et atteindre les objectifs globaux du projet « Territoire zéro gaspillage zéro déchet », attendus par la ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie est exigée.
Des surcoûts liés à la réorganisation du service sont recensés par le SYVADEC pour un montant global estimé à 1 176 339 €. :

- Réorientation des déchets de Corse du Sud initialement traités sur l'ISDND de la STOC vers celle de Viggianello pour un coût de 60 660 €
- Réorientation d'une partie des déchets anciennement traités à Tallone vers la STOC, 54 551 €
- Transport et traitement d'une partie des déchets produits en Haute Corse à Viggianello imposant une rupture de charge dans la région d'Ajaccio, 606 478 €
- Prise en charge des déchets des collectivités non adhérentes à la STOC 454 650 €.

Le montant de la tonne traitée est augmenté à 147 € la tonne pour toutes les collectivités, sur les tonnages traités de mi août à fin novembre, soit une augmentation de 14 € la tonne pour les collectivités adhérentes et de 1 €/ tonne pour les collectivités non adhérentes, sur la base des tonnages prévus sur la période du 15 août au 30 novembre 2015.
Le prévisionnel pour le communauté est :

Tonnage prévisionnel du 15/08 au 30/11/2015	2 758
Appel à cotisation	38 612 €

Cette crise des déchets connaît un nouveau pic au cours du mois de décembre lorsque le CET de Prunelli di Fium'Orbo atteint la capacité de stockage maximale établie par arrêté préfectoral. Les transports ne peuvent plus être acheminés à la STOC mais doivent être déroutés à Vico ou Viggianello.
Cette réorganisation tarde à se mettre en place face aux blocages des installations initiés par les comités de défense locaux. La crise connaît son apogée autours du 20 décembre, les collectes de déchets se voient suspendues sur de nombreux territoires pour une durée indéterminée. La communauté de communes parvient à stocker l'intégralité des déchets dans des bennes sur le quai de transit de Notre Dame de la Serra en réduisant de façon conséquente les collectes tout en assurant un service minimum.
Des transports occasionnels jusqu'aux deux CET de Corse du Sud permettront de maintenir cette activité de régulation. Un retour à la normale s'opère à compter du 1er janvier 2016.

Cette modification de destinations des transports des ordures ménagères depuis le quai de transit Notre Dame de la Serra à Calvi en Centre d'Enfouissement nécessite une mise à jour de la convention de la rétribution transport établie en 2012 avec le SYVADEC.
Les nouveaux montants de rétribution sont :
* 20 € net la tonne pour un transport à Bastia
* 28 € net la tonne pour un transport à Ajaccio,
* 25 € net la tonne pour un transport vers la plaine orientale,
* 42 € net la tonne pour un transport vers Vico, sachant que le transporteur de la communauté est autorisé en cas de besoins à décharger les bennes à Ajaccio auprès d'un prestataire privé qui assure le transfert final depuis son quai de transfert vers le Centre d'Enfouissement Technique de Vico pour un prix unitaire de 15 € HT/tonne.
* 40 € net la tonne pour un transport vers Viggianello
La convention prend effet à compter du 23 juin 2015 pour une durée de un an renouvelable tacitement deux fois

Les élus de la communauté de communes se sont engagés à mettre en œuvre les mesures adaptées pour contribuer à atteindre les objectifs globaux du SYVADEC :

- **Diminuer de moitié les tonnages enfouis en 2020 par rapport à 2014.**

- Augmenter significativement le tri de tous les déchets valorisables afin d'atteindre les objectifs collectifs de **58 % de valorisation en 2020**, par la mise en œuvre d'un tri à la source généralisé et incitatif y compris sur les biodéchets, par le déploiement de collectes spécifiques auprès des gros producteurs

La communauté s'engage dès l'été 2015 dans une réflexion globale d'amélioration de ses résultats en matière de valorisation des déchets.
Un programme ambitieux d'actions est élaboré.
De nombreuses pistes d'amélioration sont évoquées. Un service spécifique d'ambassadeurs du tri sélectif dédié à cette mission se structure.
La communauté de positionne sur une démarche volontariste en s'employant à mobiliser des moyens humains mais également financiers dans les perspectives d'améliorations de tous ses équipements.
Ce programme connaîtra un début de phase opérationnelle en début d'année 2016.

Les objectifs principaux assignés à la gestion du budget des ordures ménagères restent identiques aux années précédentes :
Réduction des tonnages enfouis
Valoriser le tri des déchets
Maîtrise de la cotisation du Syvadec
Stabilité des dépenses de fonctionnement et notamment des charges de personnel
Maintien de l'équilibre financier pour la section de fonctionnement

3. LE BUDGET DE LA ZONE D'ACTIVITES

Le projet d'extension de la zone d'activités de Cantone connaît un début de travaux en juin 2015…, mais se voit très rapidement suspendu.

L'extension de cet espace économique prévoit la création de lots supplémentaires en continuité de l'existant, représentant la 3e tranche du lotissement.
Le projet élaboré par la maîtrise d'œuvre, d'une surface globale de 52 600 m² doit permettre :
La création de 28 lots au sud-est du lotissement, en continuité de la zone existante.
La création de la voirie

La consultation du marché de travaux se déroule au cours du premier semestre 2015.
Les travaux de voirie et de réseaux comportent des terrassements, la constitution de chaussée, les revêtements de surface, les réseaux humides, les réseaux secs, l'éclairage public, les espaces verts et l'arrosage.
L'entreprise attributaire est :

SARL RAFFALLI TRAVAUX PUBLICS,Lieu dit Basto Chinchin,20600 FURIANI

Montant du marché HT 799 819.50 €

Le marché est signé le 13 mai 2015.

Le commencement des travaux intervient au début du mois de juin.

Le dit marché fait l'objet d'une lettre d'observations du contrôle de légalité, réceptionnée le 27 juillet, qui sollicite son retrait pour des raisons liées à la forme du marché, dont l'allotissement aurait été souhaité.

Malgré une lettre explicative de la communauté de communes adressée le 4 août 2015 aux services préfectoraux, ceux-ci décident de maintenir leur position, confirmant la demande de retrait du marché le 9 septembre.

Une demande d'ajournement de travaux jusqu'à nouvel ordre est adressée le 6 août 2015 au titulaire.

La constatation des ouvrages exécutés et l'état des matériaux approvisionnés doit être organisée avec le maître d'œuvre selon les termes de l'article 12 du CCAG Travaux.

Le conseil communautaire prononce le retrait du marché par délibération du 14 septembre 2015, en envisageant de relancer une nouvelle procédure de mise en concurrence pour la reprise les travaux.
Les prestations effectuées par l'entreprise titulaire RAFFALLI TP sont réglées par voie transactionnelle.

LA MOBILITE DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

La communauté de communes compte en fin d'année 2015, 50 agents stagiaires, titulaires ou contractuels permanents.

La répartition des effectifs se présente comme suit :

Administration générale
1 Directeur Général des Services
1 Assistante de direction – Secrétariat
1 comptable
1 agent gestionnaire de projet, régies, GRH

Urbanisme
1 instructeur

Police intercommunale
1 gardien de police

Services techniques
1 Directeur des services
1 Responsable des agents
1 chef de garage
11 chauffeurs
16 ripeurs

Services des espaces verts
1 Responsable
1 emploi aidé CAE

Complexe sportif
1 Directeur d'établissement
1 gardien
2 agents d'accueil
2 agents d'entretien
1 chef de bassin
3 Maître Nageurs Sauveteurs

Aire d'accueil des gens du voyage
1 gardien

Ambassadeurs du tri sélectif
1 étudiant en stage

Le service administratif s'étoffe de deux nouveaux agents :
Création du service des autorisations d'urbanisme des droits des sols pour quatre communes, Calvi, Calenzana, Avapessa, Cateri ; nomination d'un agent stagiaire.
Mise en place du service de police intercommunale de l'environnement à compter du 1er juillet 2015.

Un chauffeur est toujours suspendu de ses fonctions pour une durée indéterminée.
Un ripper est toujours placé en disponibilité pour convenances personnelles.

Deux postes de chauffeurs sont occupés par des non titulaires dans l'attente de la réussite du concours d'adjoint technique territorial 1ère classe, l'un en super lourds et le second en poids lourds ; ce dernier parvient à obtenir la reconnaissance du statut de travailleur handicapé qui le dispense de l'obligation de passer le concours.
Un agent est nommé en renfort au service des espaces verts en tant qu'emploi aidé selon le statut des CAE à compter du 1er mars 2015.

La direction des services techniques est renforcée par la nomination d'un nouvel agent au poste de gestionnaire du personnel correspondant au grade d'agent de maîtrise laissé vacant depuis deux ans, et ce, à compter du 18 novembre 2015.

Le gardien de l'aire d'accueil des gens du voyage quitte ses fonctions par démission le 15 novembre 2015. Il est remplacé par un agent titulaire des services techniques.

Le service des ambassadeurs du tri sélectif commence à se structurer par la signature d'une convention de stage avec un étudiant à compter du 26 octobre 2015.

L'équipe du complexe sportif est pour l'essentiel constituée, 10 personnes sont en poste. Deux maîtres nageurs voient leur contrat non titulaire arriver à échéance. Ils sont remplacés par deux ETAPS titulaires nommés par voie de mutation les 9 septembre 2015 et 16 novembre 2015.
Des besoins occasionnels pour la surveillance des bassins se présentent parfois. Une convention a été finalisée avec le SDIS de la Haute Corse à cet effet pour des renforts temporaires.

La communauté de communes doit veiller :

Au maintien d'un équilibre financier en section d'investissement pour pouvoir faire face aux travaux des principaux programmes.
A préserver l'autofinancement de la section de fonctionnement afin d'anticiper les charges à venir relatives aux futurs transferts de compétences et la gestion des équipements structurants en projet dans un contexte d'incertitude des ressources.

LE RAPPORT D'ACTIVITE DU COMPLEXE SPORTIF CALVI BALAGNE

Un rythme de croisière trouvé…

L'année 2015 sera une année de référence dans la mesure où, le complexe sportif a consolidé et structuré ses bases de fonctionnement, elle est un repère pour les années à venir après 2 années d'exploitation.
Les résultats sont satisfaisants et présagent d'un avenir encore plus radieux.
Des évolutions ont permis de répondre plus précisément aux attentes des utilisateurs.
Outre les résultats financiers, des leviers de développement, inhérents à l'optimisation du fonctionnement, à l'amélioration du bâtiment, à la garantie de la sécurité et à l'accroissement de l'attractivité, ont été actionnés.

Pour rappel, les objectifs fixés par le rapport d'activité 2014 étaient les suivants :

- Proposer 2 à 3 évènements annuels portés par le complexe sportif,
- Epauler les associations locales pour le développement de leurs activités et des manifestations,
- Faire rayonner l'équipement en attirant de nouvelles associations, organismes et institutions venant d'autres horizons,
- Mettre en place un comité d'usagers.

Des dépenses d'investissement nécessaires…

Ont été portées à la section « investissement » en prévisionnel 2015, principalement au compte 2313.
Les dépenses sont les suivantes :

Chapitre 20 :

- Assistance pour la levée des réserves de la construction du complexe sportif : 1350 €
- Préprogramme pour la construction d'un stade de football et d'une piste d'athlétisme : 11760 €

Chapitre 21 :

- Sculpture pour le hall d'entrée, extension du bureau de la direction, reprise des façades et assistance technique par le cabinet LCO Ingénierie, soldes des marchés des travaux des entreprises Barrard et Beveraggi : 76667 €
- Achat de tables de tennis de table, et agencement de l'accueil : 3839 €
- Sonorisation du hall d'entrée et acquisition de vélos aquatiques : 23475 €

Chapitre 23 :

- Rémunération de la maîtrise d'œuvre en charge de l'aménagement de la halle multisports : 68667 €

Les dépenses d'investissement représentent un total de **186 086 €** pour l'année 2015.
Ces dernières seront plus importantes pour l'année 2016 au vu de l'avancement des projets portés par la communauté de communes.

Des recettes d'investissement conformes

- un montant de 10495 € est perçu au titre de la récupération des retenues de garantie et des défaillances de levées de réserves concernant le marché attribué à l'entreprise Bati Décor dans le cadre de la construction du bâtiment.
- la somme de 6498 € est récupérée suite au remboursement sur avance consentie à l'entreprise Barrard.
-Les subventions attendues à hauteur de 376 999 € pour l'aménagement de la halle multisports ne sont pas versées et seront reportées lors du prochain exercice.
Ce projet avance et voit les phases APD, APS et PRO validées.

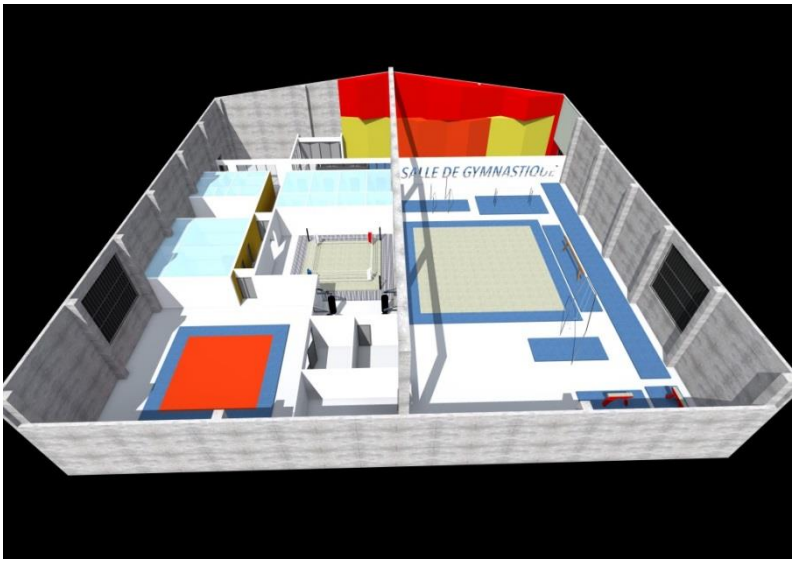
SALLE DE GYMNASTIQUE

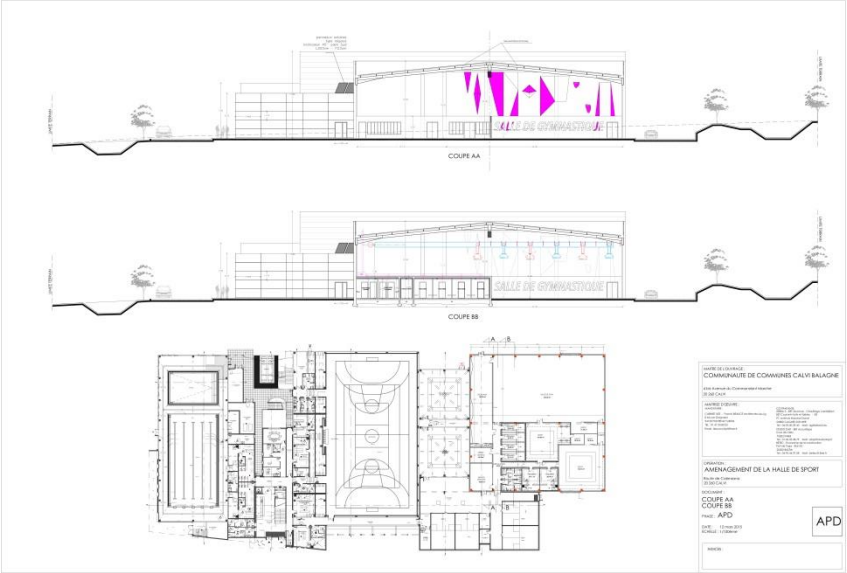
SALLE DE GYMNASTIQUE
COUPE AA
SALLE DE GYMNASTIQUE
COUPE BB
A
B
MAITRE DE L'OUVRAGE
COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE
AMENAGEMENT DE LA HALLE DE SPORT
COUPE AA
COUPE BB
APD

Des dépenses de fonctionnement maîtrisées

Les charges à caractère général (chapitre 011):

Elles s'élèvent à **396 071 €**
- Les contrats de prestations de services (compte 611) relatifs aux prestations de maintenance de la piscine (traitement d'eau et d'air) et d'entretien des plages représentent un budget de 141 704 €. L'entreprise titulaire du marché est l'entreprise Cofely. Celle-ci exerce des prestations tout à fait satisfaisantes.
-Le chauffage urbain (consommation de gaz) représente une dépense de l'ordre de 78 207€ contre 98 007 € en 2014 soit une baisse de 21% suite à la mise en service des panneaux solaires dédiés au chauffage de l'eau du grand bassin.
Des raccordements supplémentaires à l'installation sont envisagés pour l'eau du petit bassin et l'eau chaude sanitaire, ils permettront de continuer à faire des économies substantielles.
- Les factures d'électricité s'élèvent quant à elles à 48 495€ contre 57 140,71 € en 2014 représentant une baisse de 16% suite à la révision des contrats avec EDF, à la mise en place de détecteurs et de programmateurs et à l'attitude responsable des agents du complexe sportif.
- Concernant l'eau et l'assainissement, 9 176 € sont nécessaires au fonctionnement cette année contre 18 155,95 € en 2014 grâce la négociation du non assujettissement à l'assainissement des eaux des bassins.
- 37 635 € sont engagés dans les différentes opérations dédiées aux bâtiments et aux extérieurs (marquage supplémentaire sur le parking, panneau de signalisation, facilitation des interventions sur les réseaux d'eau et travaux d'entretien du bâtiment)
-Les contrats de maintenance (photocopieur, extincteurs, ascenseur, douches, téléphonie, désinsectisation, portails, panneaux solaires, contrôles périodiques et dératisation) coûtent 13 249 € et permettent un suivi rigoureux des installations dans le respect des obligations réglementaires.
-10 287€ ont permis d'acheter des fournitures et petits équipements.
- L'assurance annuelle du bâtiment s'élève à 8 672 €.
- Les autres dépenses regroupent principalement les frais de télécommunication (4048 €) fournitures d'entretien (2422 €), l'alimentation pour les distributeurs automatiques (5710€), les achats et prestations de service (4367 €), les vêtements de travail (3066 €), la communication (4115 €), les publications (2421 €) ainsi que les annonces et insertions (3862 €).
L'ensemble des agents veille à éviter tout gaspillage en ayant un œil attentif sur toute consommation excessive ou ajustable, et à la bonne tenue et l'entretien quotidien du bâtiment.

Le bilan de la gestion s'avère très positif, ce qui relève d'une performance au vu de la surface à couvrir.
Le taux de consommation des crédits dédiés aux charges à caractère général est de 87.5 %.
Ces dépenses, indispensables pour le maintien en parfait état de l'équipement, sont amenées à être reconduites chaque année pour éviter des dépenses plus importantes de réhabilitation.

Les charges de personnel :

Elles regroupent les rémunérations, cotisations, taxes, indemnités et charges sociales.
Elles s'élèvent à 336 917 €, le complexe sportif comptant 9,6 ETP (équivalent temps plein) :

- 1 conseiller territorial des activités physiques et sportives (directeur)
- 3 adjoints techniques territoriaux de 2ème classe (agents d'entretien et gardien)
- 1,6 adjoints administratifs territoriaux de 2ème classe (accueil)
- 4 éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (maîtres-nageurs sauveteurs)

Suite aux départs de deux agents contractuels en fin d'engagement, deux agents titulaires du grade d'Educateur Territorial des APS sont recrutés.
Le contrat à durée déterminée dans l'attente de la réussite du concours ETAPS est renouvelé pour une dernière année dans l'attente des résultats du concours qui permettrait une évolution statutaire.
Un adjoint administratif bénéficie d'une quotité horaire équivalente à 60% suite à une maternité.
Le conseil communautaire avait décidé de créer un poste d'apprenti préparant un Baccalauréat Professionnel accueil – relations clients, qui n'a pas été pourvu faute de candidatures satisfaisantes.
La gestion des heures supplémentaires est facilitée par l'implication et l'engagement des agents du complexe qui acceptent la modulation de leurs emplois du temps en fonction des nécessités de service.
Les agents bénéficient d'un entretien d'évaluation suivant les règles communes à l'ensemble de la fonction publique territoriale.
Le taux de consommation des crédits dédiés aux charges de personnel est de 94.77 %.

Des recettes de fonctionnement à la hauteur des prévisions

Elles proviennent essentiellement des produits des services, du domaine et des ventes diverses.
Les prestations vendues représentent 171 349 € (Entrées, abonnements et mises à disposition) tandis que les distributeurs de boissons et de diverses confiseries rapportent 14 499 €.
L'implantation d'un camion de restauration rapide ne semble pas avoir d'impact néfaste sur les rentrées financières des distributeurs, les produits à la vente ne faisant pas l'objet de concurrence.
Le positionnement quant à la politique tarifaire applicable, basée sur une volonté de permettre au plus grand nombre d'accéder aux installations a porté ses fruits. (Les comités d'entreprise et les – de 18 ans par exemple bénéficient d'un tarif réduit correspondant à une remise de 33% par rapport au tarif plein)
Cette orientation entraîne de fait des recettes amoindries, néanmoins, la fréquentation connait une tendance haussière rendant le service rendu au public plus conséquent.
La section de fonctionnement du budget du complexe sportif présente un solde négatif de 529 349 €.
Ce solde représente le coût réel de l'établissement public.

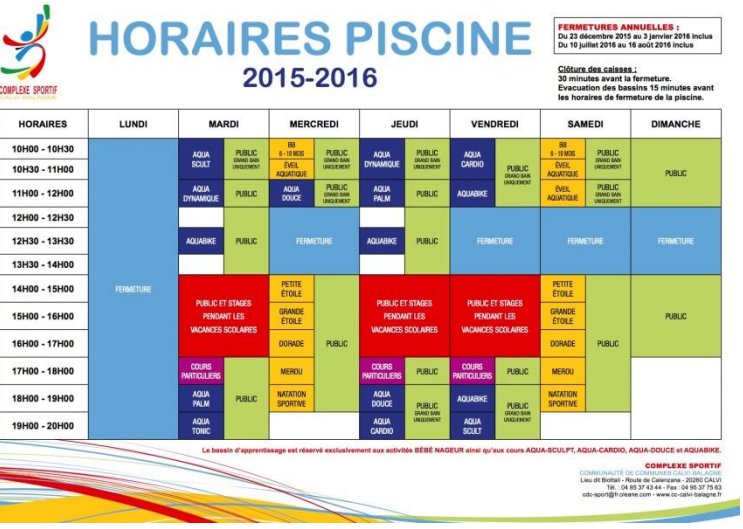

Fonctionnement de la partie aquatique :
Une démarche qualitative à consolider…

Un réagencement du planning et des horaires des bassins est effectué à la rentrée scolaire de septembre afin d'améliorer l'offre de service :
La mesure phare est certainement l'ouverture dominicale qui s'avère convenir aux attentes notamment en matinée.
L'activité Aquabike, auparavant dispensée par une association, est reprise par les éducateurs territoriaux et rencontre un vif succès.
Les stages vacances connaissent un léger repli et devront faire l'objet d'ajustements pour attirer davantage.
D'un point de vue global, les créneaux sont bien fréquentés. Les créneaux du soir (19h-20h) sont peu utilisés et une proposition d'ouverture tous les temps de midi sera vraisemblablement présentée en commission « sport » si la tendance se confirme.
Deux épisodes de fermeture dus à des analyses non conformes de l'Office de l'Equipement Hydraulique de Corse viennent contrarier la bonne dynamique de fréquentation.
Des investigations sont menées pour faire toute la lumière sur ces étranges analyses non-conformes des eaux de baignade.

Une programmation scolaire adaptée

La mise en place des nouveaux rythmes scolaires avait requis en 2014 une adaptation de la planification des créneaux et notamment ceux de la natation scolaire.
Le fonctionnement est satisfaisant et se voit reconduit pour l'année scolaire 2015 – 2016.
A noter qu'en accord avec le conseiller principal de circonscription EPS, un lien est établi entre les séances dispensées dans le cadre scolaire et l'école de natation intercommunale.
La création d'un club de natation est également en cours. Le futur responsable du club est reçu afin d'engager des discussions permettant d'apporter une cohérence au schéma partagé d'apprentissage des activités aquatiques.

Fonctionnement des activités terrestres :
La pérennisation des collaborations

Des activités scolaires et périscolaires soutenues…

On notera que les communes de Calenzana et Lumio reconduisent leurs conventions pour bénéficier du complexe le vendredi après-midi dispensant des animations terrestres dans le cadre de leurs activités périscolaires.
Ce sont près de 60 enfants qui sont concernés chaque semaine.

Un tissu associatif dynamique et volontaire…

Les associations dans leur grande majorité restent fidèles à l'équipement mais ressentent des difficultés pour assumer l'ensemble des charges de leur fonctionnement.
Certaines d'entre elles font vivre le complexe en organisant des stages (Judo, Aïkido, Muay Thaï, Gymnastique, Danse, Kinder Basket…) qui sont de réelles réussites et font connaître les infrastructures au-delà de la Balagne.
Des tournois de raquette (Squash, Badminton et Tennis de table) sont lancés et se développent au fur et mesure, le bouche à oreille faisant parfaitement son travail.

Des institutions utilisatrices pour des entraînements et stages de perfectionnement professionnels…

- Pompiers
- SNSM
- Douanes
- Gendarmerie

COMPLEXE SPORTIF
CALVI-BALAGNE

Des évènements et manifestations reconnus…

Des projets évènementiels viennent marquer l'année 2015 et se pérennisent :

- Les journées portes ouvertes du complexe sportif à destination des enfants et mettant l'accent sur la pratique intergénérationnelle
- Un gala de boxe décernant un titre de Champion du Monde et deux titres de Champions d'Europe
- Une première Nuit de l'Eau encourageante et à reconduire et faire évoluer
- Une opération Téléthon dépassant les attentes
- Un spectacle de l'association Cal'in Festa réjouissant petits et grands
- Des spectacles de danse, gym, Arts Martiaux…

Le rayonnement de ces manifestations est possible grâce aux relais d'informations effectués par les médias locaux : Corse Net Infos, Corse Matin, Tele Paese et Radio Calvi Citadelle principalement.

La page Facebook voit plus de 1000 personnes s'intéresser aux actualités rythmant la vie sportive voire éducative de la structure.

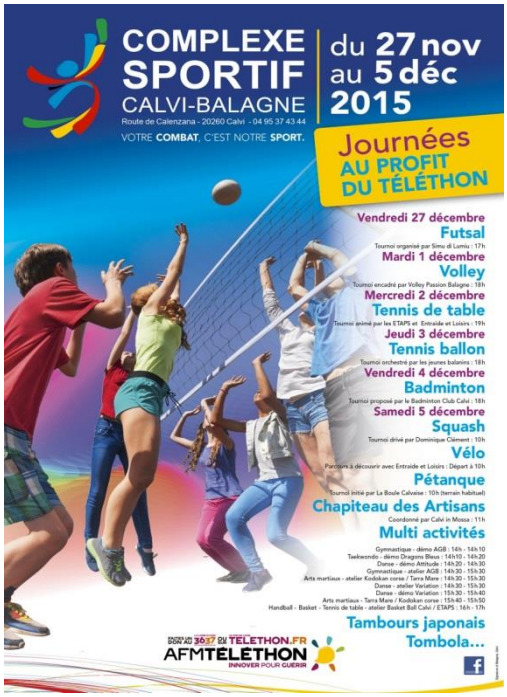

Une sécurité assurée…

Afin d'accueillir le public dans les conditions de sécurité maximale, les agents bénéficient des formations obligatoires, participent à des exercices d'évacuation et à des simulations d'incidents.
La collaboration avec les pompiers du centre de Calvi est fructueuse et permet de tendre vers l'objectif d'efficacité fixé.
Lors des évènements d'envergure, la Société Nationale des Sauveteurs en Mer apporte sa contribution gracieuse pour assurer la sécurité des participants et des visiteurs.
Le Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours est soumis à chaque intervenant et fait l'objet d'échanges pour l'adapter aux situations réelles rencontrées. Il est validé par les autorités compétentes de l'Etat (Préfecture et DRDJS).
Les Educateurs Territoriaux ont vu leurs agréments renouvelés de la part de l'Education Nationale qui s'assure de la qualification, de l'honorabilité et des compétences des intervenants en natation scolaire.

Une structuration en expansion…

Outre les commissions « Equipements sportifs » et « Finances », un comité d'usagers est initié afin de réunir l'ensemble des acteurs du complexe sportif. Celui-ci a vocation à nourrir les échanges et à faire remonter aux commissions compétentes les propositions et attentes de chacun. C'est, de plus, un moment privilégié pour exposer l'avancée des projets structurants portés par la communauté de communes pour que le complexe sportif soit un incontournable du bassin intercommunal.

Des objectifs ambitieux…

Les principales orientations fixées en 2014 sont atteintes.

La prochaine étape consiste à tendre vers les objectifs suivants :

- Adopter une politique tarifaire adaptée pour les associations
- Pérenniser les évènements marquants
- Engager une perspective de développement notamment via l'aménagement de la halle multisports
- Renforcer le comité d'usagers

Ces pistes de développement permettront au complexe sportif d'optimiser son fonctionnement et d'accroître son attractivité.

LE RAPPORT D'ACTIVITE DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'année 2015 est le premier exercice plein et entier d'exploitation.

Etat des lieux financier :

Charges à caractère général (chapitre 011) présente un réalisé de 13 334.66 € (20 946 € en 2014) soit 30 % des dépenses prévues au budget primitif.

Les prévisions budgétaires de fonctionnement annuel de cet équipement semblent confirmer une surévaluation, il se peut que l'exploitation se stabilise à une enveloppe moindre.

Plusieurs postes de dépenses se détachent :
Eau et Assainissement (60611) : 1573.34 €
Electricité (60612) : 5592.32 €
Fournitures de petit équipement (60632) : 2668.82 €
Maintenance (6156) : 1680 €

Charges de personnel (chapitre 012)
Un poste d'adjoint technique territorial 2eme classe est pourvu aux missions de gardien pour un montant total charges comprises de 27 520.16 €

Les charges de fonctionnement globales de l'équipement sont de 40 854.82 €

Produits des services, du domaine et ventes diverses (Chapitre 70)
Le montant des recettes encaissées droits de place et consommation : 3760.85 € (4 964 € en 2014)
Montant de la subvention de fonctionnement versée de la part de la Caisse d'allocation Familiale : 20 176.55 € annuel (132.45 €/place/mois d'ouverture).

Fréquentation de l'aire d'accueil des gens du voyage en 2015

Février : Néant

Mars : 12 jours d'occupation, 2 familles

Avril : 173 jours, 16 familles

Mai : 75 jours, 16 familles

Juin : 45 jours, l'aire d'accueil a accueilli 6 familles

Juillet : l'aire d'accueil a accueilli 2 familles pour 6 jours

Août : l'aire d'accueil a accueilli 6 familles, 60 jours d'occupation,

Septembre : l'aire d'accueil a accueilli 5 familles, 12 jours d'occupation,

Octobre : Néant

De nouveaux aménagements s'avèrent nécessaires au terme de ces quelques mois d'exploitation :
Pose de faïence dans tous les sanitaires pour faciliter le nettoyage.
Une demande a émané de la part des gens du voyage sur la nature du sol des emplacements, une bétonisation est envisagée.

PRESENTATION DE L'AVANCEMENT DES PROJETS D'INVESTISSEMENT EN FIN D'EXERCICE 2015

L'AMENAGEMENT DE LA SALLE 'DES TENNIS' :

Cet espace de 1400 m² libre de toute occupation, initialement dédié à deux courts de tennis couverts, construit pour la partie gros-oeuvre, fait l'objet d'un projet de transformation en salle multisports.
Le complexe sportif a, dans son ensemble, fait apparaître des carences et des dysfonctionnements qui sont les suivants :

- ✓ La halle de tennis ne répond pas à un besoin prépondérant ;
- ✓ L'accès au dojo au travers de la salle de danse n'est pas satisfaisant ;
- ✓ La salle de danse est trop petite pour répondre à l'ensemble des demandes ;
- ✓ L'équipement ne dispose pas d'espace pour accueillir les enfants pendant que les parents pratiquent une activité sportive ;
- ✓ La collectivité souhaite réaliser une salle de gymnastique, une salle de boxe et une salle d'escalade manquantes dans la structure.

Telles sont les motivations qui ont orienté l'aménagement de cet espace.

Les phases d'étude APS, APD, PRO sont achevées par la maîtrise d'œuvre.
Le marché de travaux est lancé en fin d'année.

Les équipements suivants composent ce nouvel espace sportif :

- Mur d'escalade
- Salle de Gymnastique
- Dojo
- Ring de Boxe
- Espace d'accueil des enfants
- Locaux de rangement
- Vestiaires et sanitaires

Le budget prévisionnel de ce programme est le suivant :

Travaux :	-	Salle de boxe	66 250 €
	-	Salle d'escalade	35 000 €
	-	Salle de gymnastique	174 250 €
	-	Annexes sportives :	261 360 €
	-	Espace enfants :	58 000 €
	-	Annexes et locaux techniques :	71 750 €
	-	Traitements acoustiques et cloisons de séparation : 200 000 €	
	-	Raccordement aux réseaux :	70 000 €
Total travaux :			**936 610 €**
Mobilier :			330 000 €
Programmation et AMO			14 936 €
Maîtrise d'œuvre + SSI			132 994 €
Missions EXE et OPC			37 332 €
Contrôle technique SPS			18 800 €

Frais divers	25 000 €
Assurances	18 999 €

MONTANT PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION :

Coût estimatif global HT : 1 514 698 €

Le plan de financement sollicité se présente comme suit :
Base montant global du projet : 1 514 698 €
CTC 65 % : 984 554 €
CNDS 15 % : 227 205 €
Communauté de communes Calvi Balagne 20 % : 302 940 €

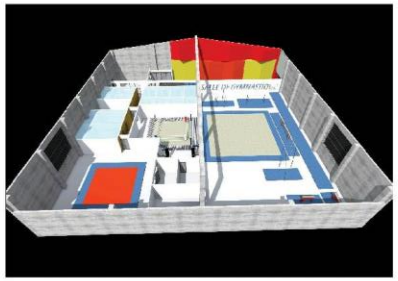

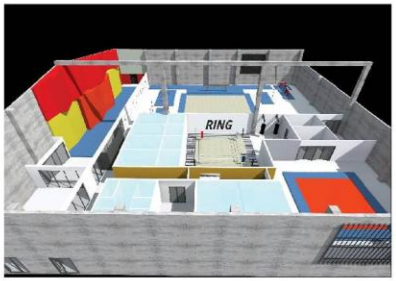

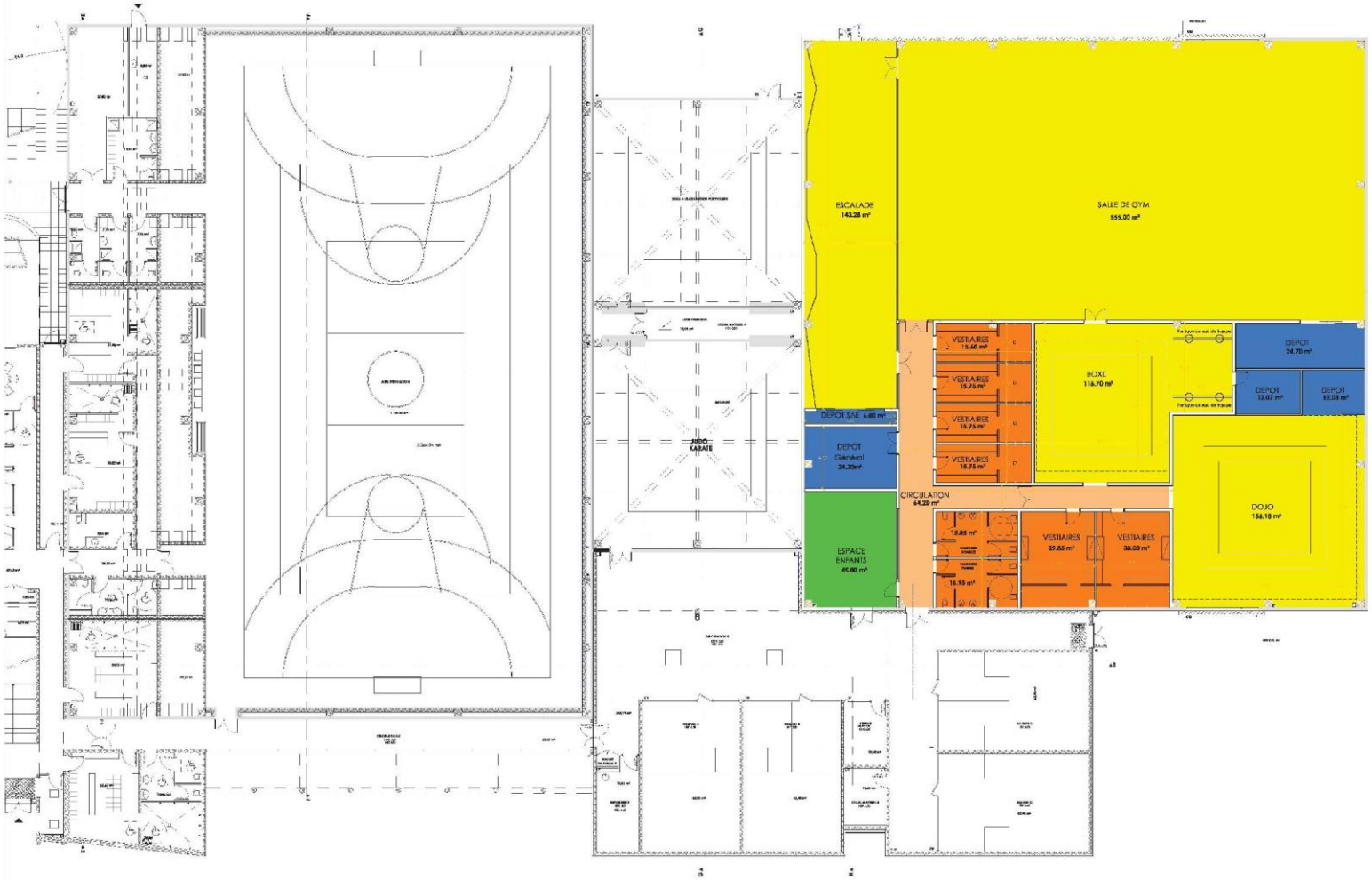

TABLEAU DES SURFACES APS

ESPACES D'ENTRAINEMENT	
Salle de boxe	115,70
Salle d'escalade	143,28
Dojo	156,10
Salle de gymnastique	555,00
TOTAL	970,08
ANNEXES SPORTIVES	
Vestiaires collectifs	122,70
Sanitaires sanitaires	32,90
TOTAL	155,60
ESPACE ENFANTS	
Espace	45,00
TOTAL	45,00
ANNEXES DEMONTAGE ET LOCAUX TECHNIQUES	
Dépôt général	24,20
Dépôt SAE	6,60
Dépôt boxe	12,07
Dépôt Gymnastique	24,70
Dépôt Dojo	12,58
Local rétention déchet local infirmerie 2	0,00
TOTAL	79,95
CIRCULATIONS	64,20
TOTAL BRUT	1315,83

MAITRE DE L'OUVRAGE :
COMMUNAUTE DE COMMUNES CALVI BALAGNE

4 bis Avenue du Commandant Marche
20 260 CALVI

MAITRISE D'ŒUVRE :
MANDATAIRE :
CABINET LES - Patrick SEAUCE Architecte d.p.l.g.
8 bis Rue Greenard
94120 FONTENAY SOUS
TEL : 01.41.95.00.03
Email : lescar-cape@free.fr

CO-TRAITANTS :
BERIA 3 - BET Structure - Chauffage /ventilation
BET Courants forts et faibles - SSI
97, avenue Maurice Ravel
94400 CHAMPIGNY SUR MARNE
Tel : 01.43.82.39.40 Mail : cgi@beria3.eu
EIRLIO DAP - BET Acoustique
6 rue de Crimée
75002 PARIS
Tel : 01.42.03.38.29 Mail : eiriacdap@eiriodap.fr
BETEC - Economiste de la construction
Port de Togo - Bat A2
20200 BASTIA
Tel : 04.95.41.07.58 Mail : betec@free.fr

OPERATION :
AMENAGEMENT DE LA HALLE DE SPORT

Route de Collerzana
20 260 CALVI

DOCUMENT :
PLAN RDC
SCHEMA DE PRINCIPE D'AMENAGEMENT

PHASE : APS

APS

DATE : 24 NOVEMBRE 2014
ECHELLE : 1/100ème

INDICES :

LE PROJET DU STADE :

La mission de programmation est en cours. Ce marché est décomposé en trois tranches ainsi définies :

Première tranche – tranche ferme:
DEFINITION ET PRE-PROGRAMME, achevée
Deuxième tranche – tranche conditionnelle :
PROGRAMME, en cours
Troisième tranche – tranche conditionnelle:
ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR L'ORGANISATION DU CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE ET LE CHOIX DU CONCEPTEUR

La première phase a permis d'aborder plusieurs scénarios qui permettent au comité de pilotage de déterminer les équipements contenus dans ce projet, en fonction de l'enveloppe financière correspondante.

Les composantes initiales de l'équipement sont :

- **un terrain de football en synthétique,** comportant des vestiaires, tribunes, locaux annexes : infirmerie, local anti-dopage, bureau des délégués, clos à vue, clôture, éclairage, stationnement.
- **Une piste d'athlétisme 4 couloirs**, aires de concours, main courante, aires de réception et plateformes, dégagements, vestiaires, et annexes.
- Aménagements des abords

Présentation du schéma d'implantation du projet sur le terrain adjacent au complexe sportif :

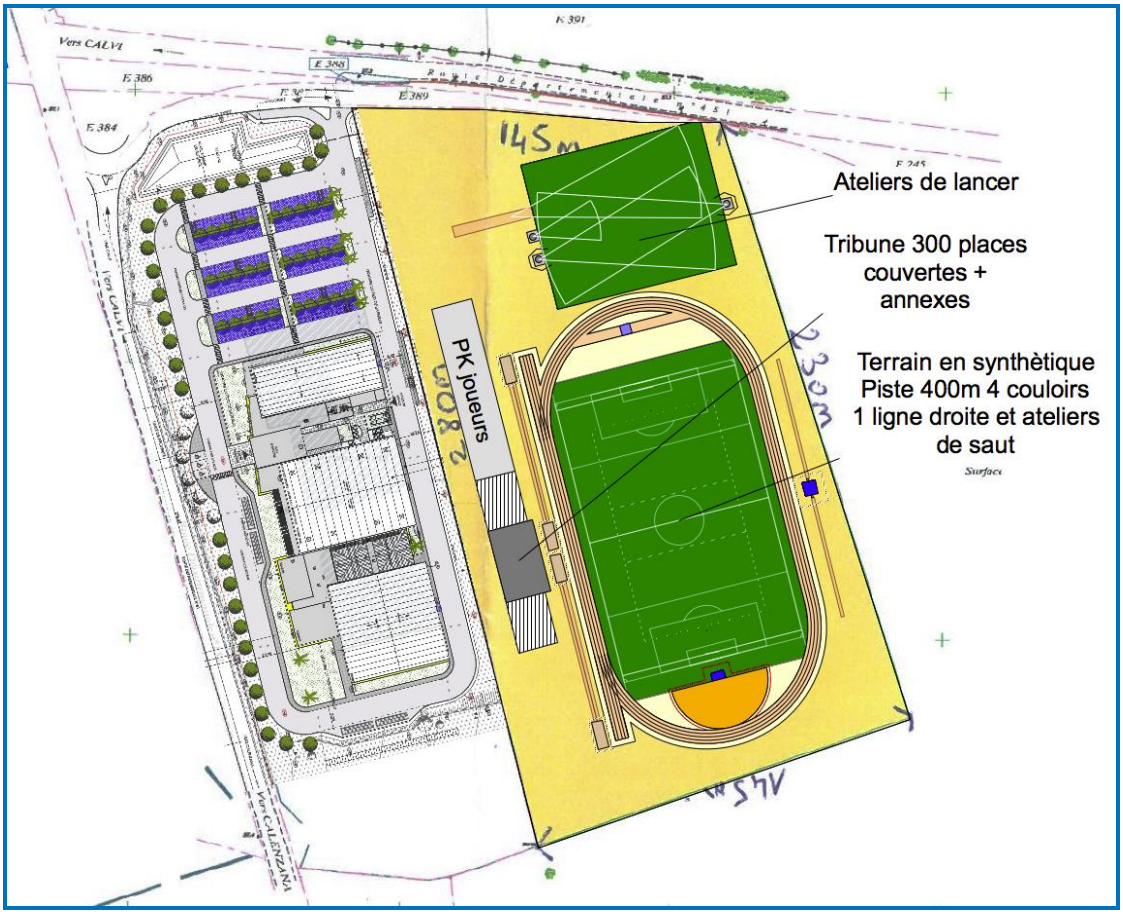

Une réflexion est menée pour apporter quelques améliorations éventuelles à ce projet et répondre à des demandes grandissantes d'acteurs sportifs locaux tels le Tir à l'Arc, la Pétanque, un Skatepark, des ateliers de travail extérieurs liant le sport et la santé...

La recherche de subventions a permis de déterminer le plan de financement du projet :
Coût estimatif global HT : 4 184 238 €
CTC 60 % : 2 510 542 €
CG 2B 5 % : 209 212 €
Fédérations 5 % : 209 212 €
Communauté de communes Calvi Balagne 30 % : 1 255 272 €

LES SERVICES TECHNIQUES ET LE TRI SELECTIF :

Des travaux d'amélioration des installations du quai de transit des déchets de Notre Dame de la Serra ont été entreprises durant l'année 2015 dans un objectif d'amélioration des conditions de travail du gérant.
Des conteneurs divers de tri sélectif sont achetés.
La flotte automobile des services techniques est renforcée par l'achat d'une remorque FMA et d'un 4x4 utilitaire.

Le projet de recyclerie de Galeria

La commune de Galeria a sollicité la communauté de communes pour la réalisation d'une recyclerie sur son territoire.

Le projet, situé sur une parcelle propriété de la commune de Galeria, lieu-dit Achiarello, F 707 route de Galeria, comprend la construction d'une recyclerie secondaire de proximité destinée à la population de la Vallée du Fangu, desservant les communes de Manso et Galeria.

L'équipement est destiné à accueillir les déchets, hors ordures ménagères, triés dans des bennes et boxes avant transport pour traitement et valorisation.

Le Syvadec s'est retiré de ce projet, ne souhaitant pas s'engager sur des investissements situés dans des territoires reculés. Ils pourront cependant intervenir pour les flux relatifs aux DEEE.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est estimée à 230 000 € Hors Taxes.

Le permis de construite en en attente de validation.

Photo aérienne du site :

Plan du projet :

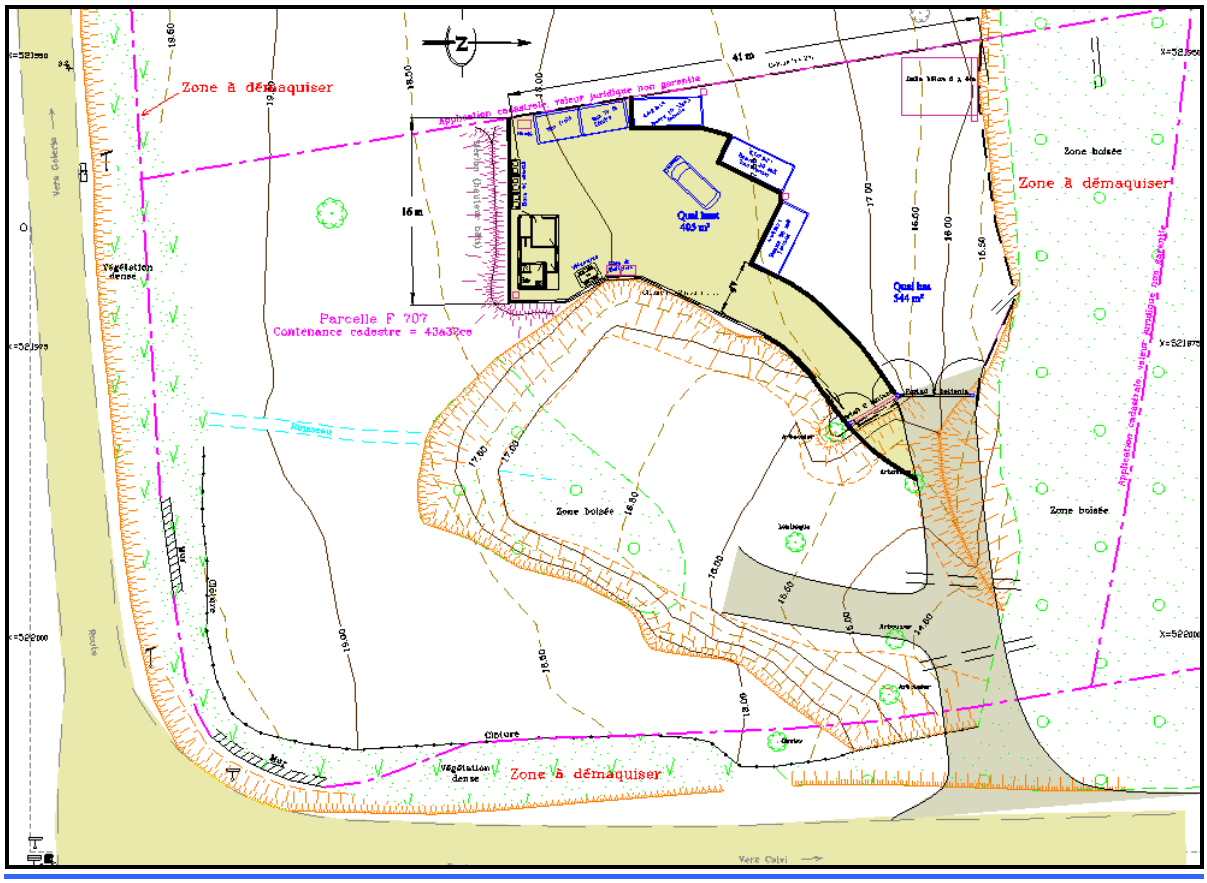

LE CENTRE CULTUREL :

La mission de relecture du programme initial est accomplie en 2013 par le cabinet Café Programmation, associé à un scénographe et acousticien.
La rédaction du document programme permet de lancer le concours d'architectes.
Le lauréat de ce concours est le groupement représenté par Francis SOLER et Sébastien VAN CAPPEL DE PREMONT, réunissant sept co-traitants, pour sept compétences complémentaires, les deux architectes énoncés ci-avant, le scénographe, l'acousticien, l'économiste de la construction, le BET structure, le BET fluides. L'architecte appréhende le projet en ces termes :

De nombreux intervenants sont missionnés pour mener à bien ce projet

- Un conducteur d'opération,
- Un contrôleur technique,
- Un coordinateur SPS
- Un SSI Système de Sécurité Incendie
- Un OPC Ordonnancement Pilotage Coordination
-

L'année 2015 permet de mener à bien les études du PRO (Projet) et Assistance aux Contrats de Travaux. L'appel d'offres de travaux est lancé en fin d'année.
Le permis de construire est en cours d'instruction et sera délivré le 4 février 2016.
De nombreux échanges ont lieu entre l'équipe de maîtrise d'œuvre et le maître de l'ouvrage associé au conducteur d'opération pour la mise au point du projet, et atteindre les objectifs assignés en termes de capacités, de performances et de coûts.

Le maintien des financements acquis précédemment, à hauteur de 80 % répartis entre la CTC 10 % et l'Etat dans le cadre de crédits du PEI à hauteur de 70 % a été sollicité.
Les montants de subvention restent stables mais les taux de financement fluctuent en fonction de l'évolution de l'enveloppe globale.

Subventions Etat PEI : 5 769 423 €

Subvention CTC: 823 203 €

TOTAL : 6 592 626 €, 65 %

Le coût d'objectif des travaux est arrêté à la somme de 7 163 000 € HT.

SENTIER DU PATRIMOINE

Des travaux de rénovation d'un sentier du patrimoine d'Aregno, selon des techniques traditionnelles, sont réalisés et achevés en 2015.

Le budget global de cet investissement, initialement élaboré par les services de l'Office de l'Environnement de la Corse, est arrêté au montant global de 456 096 € HT, décomposé par deux lots de marché de travaux et la mission d'architecte :

- Travaux 386 146.10 €
- Signalétique 26 610 €
- Maîtrise d'œuvre 43 339 €.

Une boucle de promenade autour du village est restaurée.

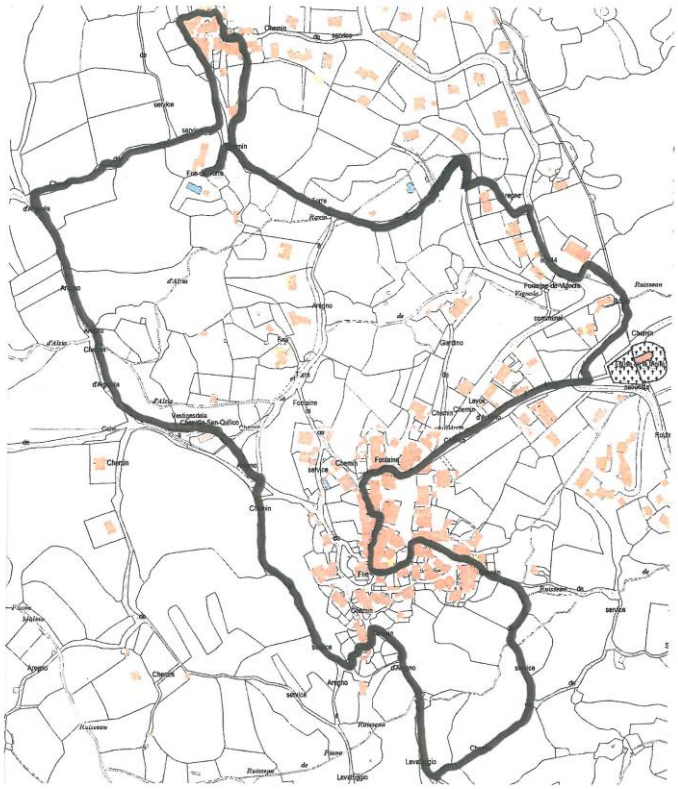

5.2. Objectifs et potentialités

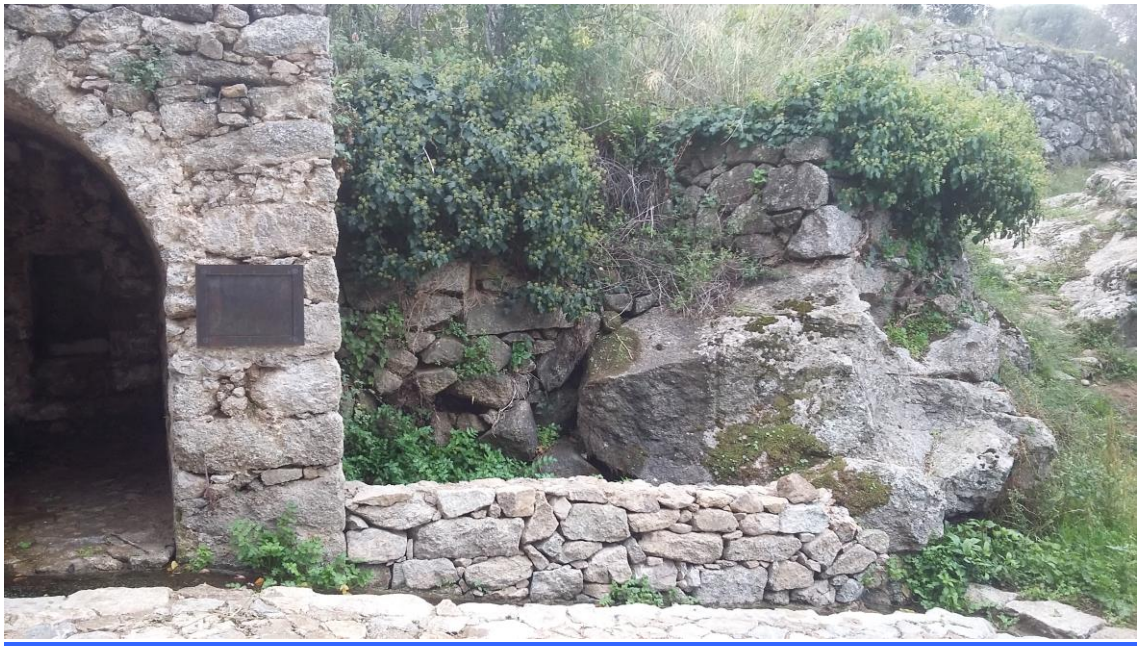

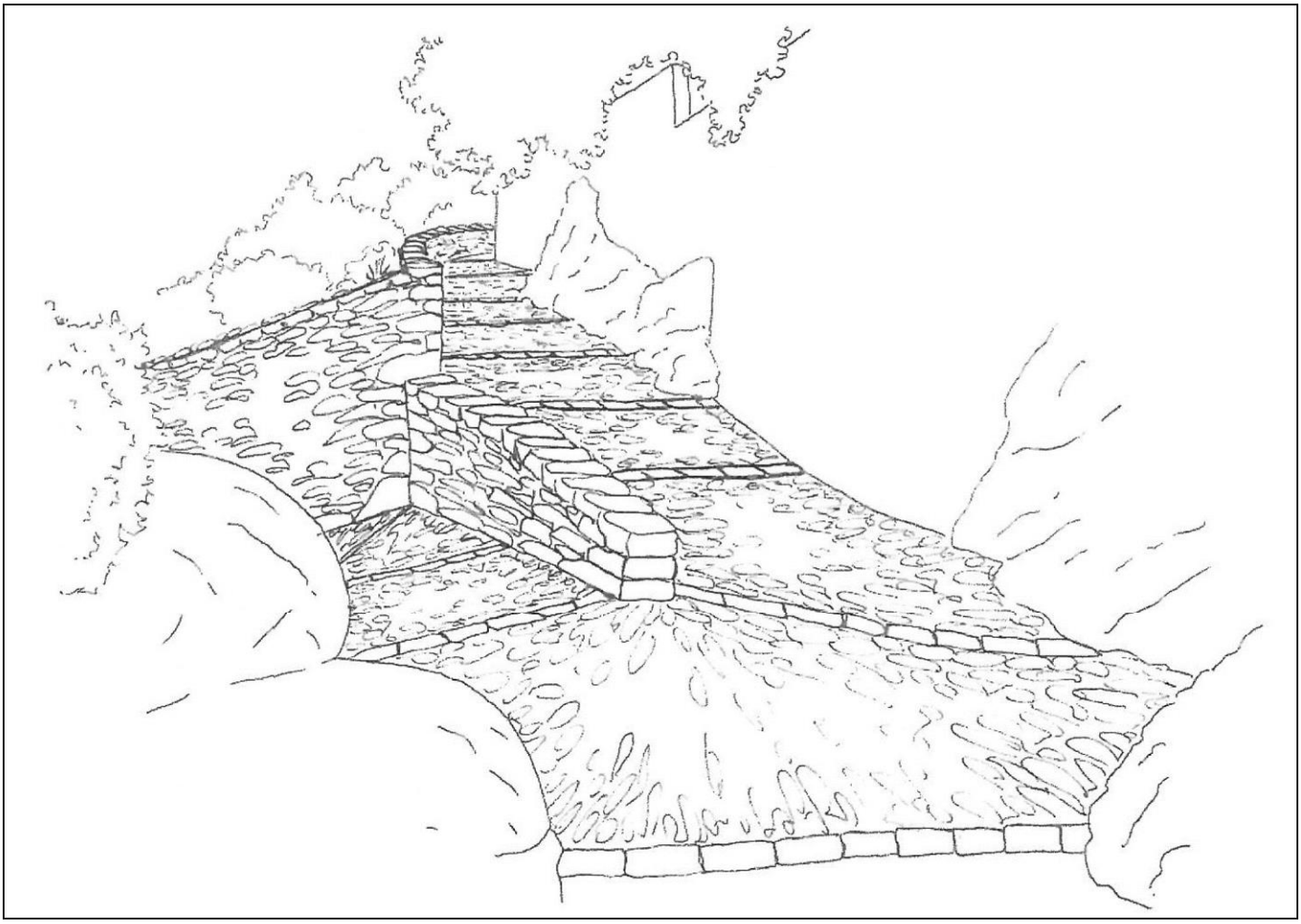

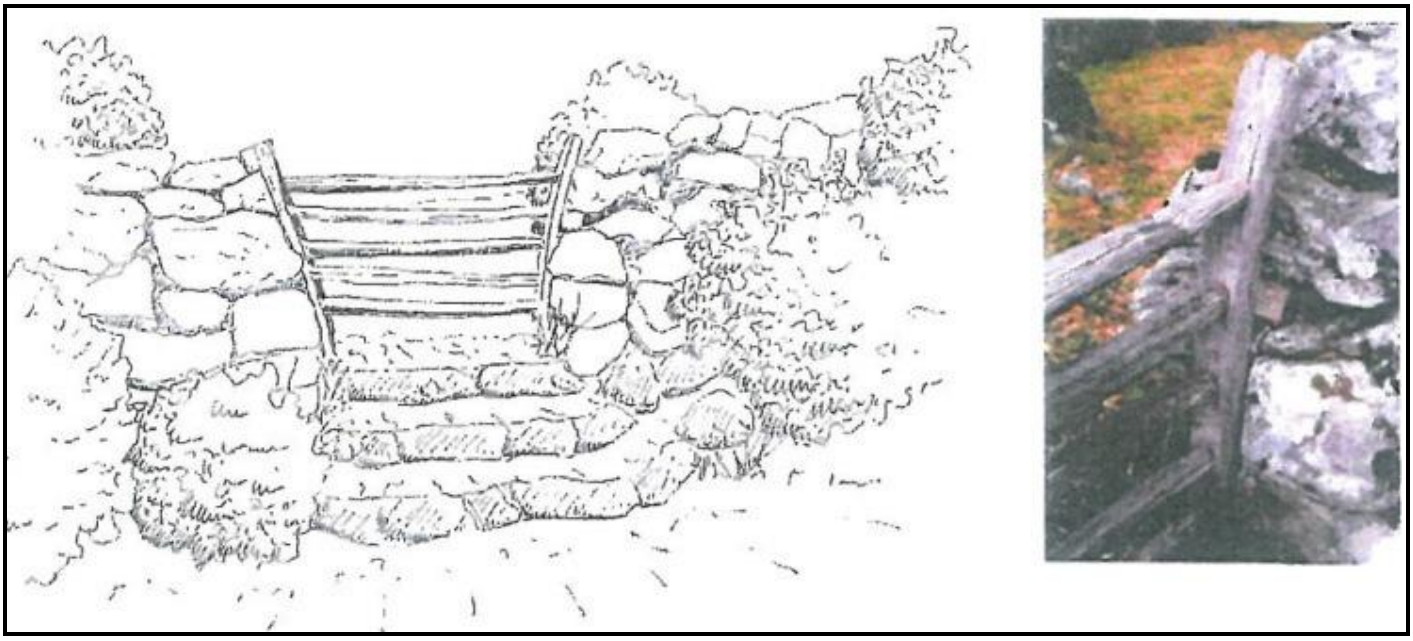

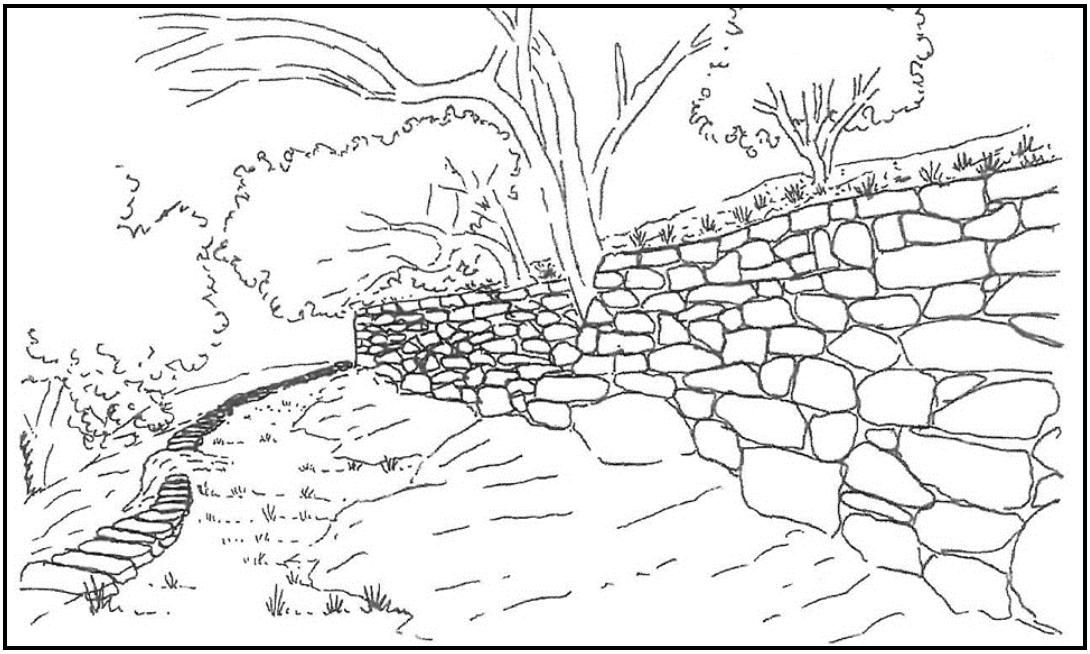

LA ZONE D'ACTIVITES DE CANTONE :

Le Projet d'extension :

Le projet principal de la zone d'activités relève de l'extension de cet espace économique par adjonction de lots supplémentaires en continuité de l'existant, représentant la 3e tranche du lotissement.

Le projet élaboré par la maîtrise d'œuvre, d'une surface globale de 52 600 m² va permettre :
■ La création de 28 lots au sud-est du lotissement, en continuité de la zone existante.
■ La création de la voirie

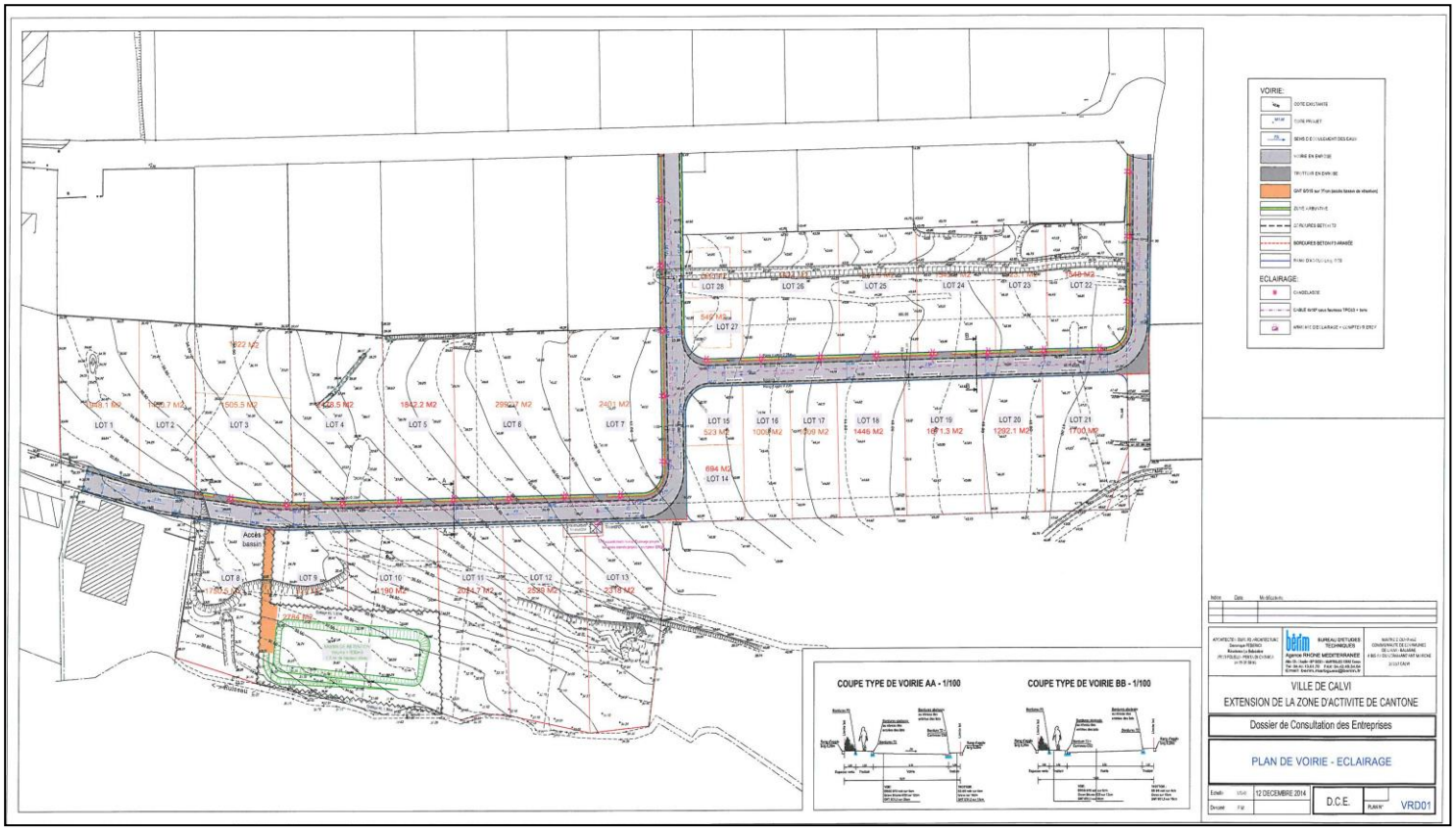

La commercialisation s'effectue, tout comme la constitution des dossiers des acquéreurs.

Le conseil communautaire s'est prononcé le 22 avril 2014 sur un prix de vente de 50 €/m².

Le cahier des charges de vente des lots est établi et fixe des objectifs précis :

Conditions de vente des lots auprès des opérateurs économiques

Pour répondre aux besoins d'installation des entreprises sur son territoire, et dans le cadre de sa compétence développement économique, la communauté de communes Calvi Balagne a décidé de créer une troisième tranche dans la zone d'activités de Cantone à Calvi, afin de proposer, à la vente, auprès d'opérateurs économiques, une trentaine de lots viabilisés, parcelles de 500 à 3000 m².

La proposition de foncier, sur le marché immobilier des entreprises, destiné exclusivement aux sociétés ayant un réel projet de développement de leur activité économique et de création ou de maintien d'emplois est la priorité de la collectivité. A cette fin, une sélection des projets d'acquisition est opérée à l'appui de dossiers de candidature constitués par les acquéreurs potentiels permettant d'apprécier la nature du projet, la motivation et la réalité de ces derniers.

Cette sélection vise à écarter toute initiative privée spéculative qui aurait pour résultat de porter atteinte aux priorités de la communauté de communes, il s'agit de se prémunir de :

- *une cession immédiate ou différée par l'acquéreur*

- *une rétention foncière par immobilisation de la parcelle sans les investissements relatifs à l'installation.*

Afin de prévenir de tels risques, la collectivité a décidé d'intégrer un certains nombres de clauses suspensives dans les documents de cession.

Le permis d'aménager est délivré au printemps.
Les travaux débutent en juin 2015 mais sont suspendus en août.

L'INCENDIE :

Le programme global d'investissement en matière de prévention contre l'incendie est établi en deux volets :

- **Programme d'investissement DFCI**, Défense de la Forêt Contre les Incendies : pistes, citernes, poteaux incendie… dans le cadre de la mise en œuvre du PLPI Balagne, Plan Local de Protection contre l'Incendie.

L'année 2015 permet d'achever le programme de travaux 2014 :

Installations de réserves d'eau en zones sensibles sur le territoire de la communauté, dont le nombre est de 7 unités, et 3 barrières d'herbage ainsi que quelques aménagements divers.
Les implantations sont les suivantes :

- Lieu dit AMAJOLA, commune de Galeria, citerne souple de 35 m3.
- Lieu dit des 5 arcades, commune de Galeria, citerne souple 110 m3.
- Lieu dit Bocca Bassa, commune de Galeria, cuve Inox 30 m3.
- Piste Cavicchia, commune de Manso, citerne souple 110 m3
- A Flatta, commune de Calenzana, citerne souple 110 m3.
- Col de Marsulinu, commune de Calenzana, cuve Inox 30 m3
- Lieu dit La Costa, commune de Moncale, citerne souple 110 m3
- Barrière d'herbage x1 Galeria Vaïtella, x 2 ZAL Montegrosso
- Barrière DFCI et panneau de signalétique routière A Flatta, Elargissement du virage piste d'accès à la citerne Manso Tana

Une aide financière de la part de l'Etat à hauteur de 90% du montant global de la dépense est allouée pour cette opération arrondie à 250 000 € HT.

Un second programme d'investissements 2016 est également initié au cours du dernier trimestre 2015, examiné par le GTT réunissant les services de la DDTM, le SDIS, les Forestiers Sapeurs, l'ONF, l'Office de l'Environnent de la Corse.
Il devra être présenté à la commission incendie.

- Programme de **renouvellement et d'extension du parc d'hydrants**.

La communauté souhaite poursuivre les installations nouvelles d'hydrants suite aux recensements d'unités absentes du territoire dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme des communes : Plan de Prévention des Risques Naturels.

LES PROJETS BALAGNE :

La communauté est associée aux projets établis à l'échelle de la Balagne :

Mise en œuvre du **schéma de randonnées Balagne**, maîtrise d'ouvrage déléguée auprès de la communauté de communes du Bassin de Vie de l'Ile Rousse.
La communauté de communes Calvi Balagne participe financièrement à la part d'autofinancement à hauteur de 50 %, et contribue dans la même proportion aux coûts annuels d'entretien.

La **signalétique touristique de la Balagne**, maîtrise d'ouvrage déléguée à la communauté de communes Calvi Balagne, est achevée depuis 2012.
La communauté assure l'entretien et le renouvellement annuel des panneaux dégradés en collaboration avec les deux autres EPCI de Balagne selon la même clé de répartition.

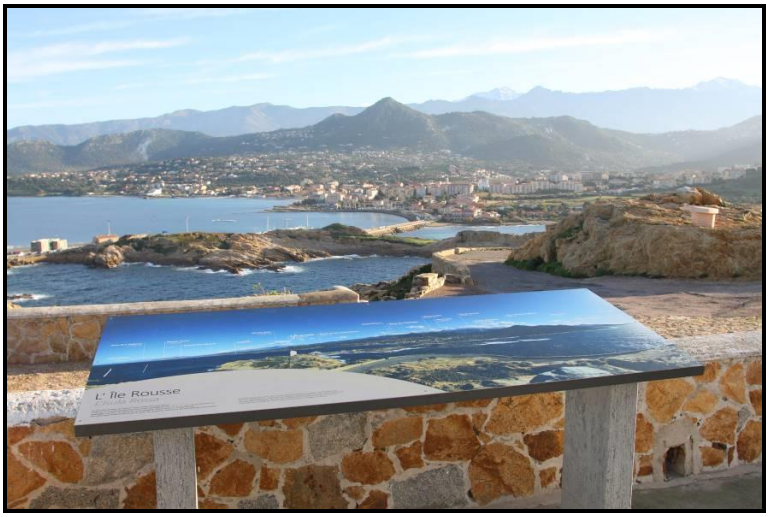

La communauté est soucieuse des recettes nécessaires au financement des projets énoncés ci-dessus.

Des projets structurants sont éligibles aux fonds nationaux du Plan Exceptionnel d'Investissement, PEI, tels que le centre culturel.

L'EPCI est éligible à la dotation quinquennale intercommunale mise en place par la Collectivité Territoriale de Corse pour le financement de projets d'investissement jusqu'à hauteur de 80 %.

Pour accompagner cette aide financière régionale, la communauté a élaboré conjointement avec le Département de la Haute-Corse le contrat d'intervention intercommunale 2016/2018 établissant la participation financière du Conseil Général aux investissements à mener.

Détail des dépenses de l'année 2015

Par application de l'article 34 de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de Réforme des Collectivités Territoriales, l'article L.5211-39 du CGCT oblige le Président de l'EPCI à fiscalité propre de faire figurer dans le rapport d'activité une liste des dépenses d'investissement et de fonctionnement ventilée par communes membres.

Le tableau ci-dessous présente cette répartition :

Commune	**Nature de la dépense**	**Montant de la Dépense TTC**	**INVESTISSEMENT**	**FONCTIONNEMENT**
ALGAJOLA	Remplacement d'un poteau incendie	2 068€		x
AREGNO	Intervention assainissement rue de la Poste	14 485€	x	
	Travaux sentier du patrimoine	420 529€	x	
	Sentier Aregno signalétique	29 700€	x	
	Sentier Aregno – maîtrise	25 656 €	x	

	d'oeuvre			
	Réparation hydrant	2 046€		x
AVAPESSA	Remplacement d'un poteau incendie	1 749 €		x
CALENZANA	Barrière d'herbage piste du Sambuccu	2 221€	x	
	Remplacement hydrant	1 749 €		x
CALVI	Nettoyage et entretien plage de l'Alga	12 771€		x
	Nettoyage et entretien plage de Calvi	33 165€		x
	Remboursement de prestations de service	30 000€		x
	Intervention sur hydrants	7 815 €		x
	Installations nouvelles hydrants	18 920 €	x	
	Maintenance annuelle hydrants	3 085€		x
CATERI	Remplacement poteau incendie	1 749 €	x	
LAVATOGGIO				
LUMIO	Intervention sur hydrants	1 159€		x
GALERIA	Déplacement dépôt régalage plage de Galeria	48 400€		x
MANSO				
MONCALE	Réparation de PAV	2 802€		x
	Remplacement hydrant	1 749€	x	
MONTEGROSSO				
SANT'ANTONINO				
ZILIA				
Dépenses transversales				
	Etude de faisabilité transports à la demande	6 600€		x
	Maintenance logiciels administratifs	5 538 €		x
	Dématérialisation des marchés publics	1 800€		x
	Assurance RC	2 809 €		x
	Assurance dommages aux biens	2 331€		x
	Assurance flotte automobile	60 502€		x
	Conseil juridique BICCHIERAY	2 400 €		x

	MUSSO			
	Aménagement des bureaux des services administratifs	3 726€	x	
	Maintenance climatisation	2 156€		x
	Consultant juridique mutualisation	5 448€		x
	Conseil juridique transaction Raffalli	2 568€		x
	FNGIR	256 953 €		x
	Etude transfert compétence assainissement	50 568 €	x	
	Contrôle annuel des citernes	5 600€		x
	Cotisation ADCF	1 279 €		x
	Cotisation Association des Maires HC	1 000 €		x
	Maintenance logiciel livre foncier	3 185€		x
	Formation initiale agent instructeur	5 664€		x
	Prestations informatiques diverses	2 036€		x
	Installation du poste d'instruction de l'urbanisme	2 179€	x	
	Installation poste policier	1 840€	x	
	Réhabilitation peintures poteaux incendie	3 762 €		x
	Maîtrise d'œuvre DFCI	10 245 €	x	
	Travaux DFCI	222 314€	x	
	Publication Calvi Prestige	2 421€		x
	Maintenance logiciel urbanisme	21 504€		x
	Adhésifs conteners	2 592€	x	
	Acquisition d'un chariot élévateur	4 200€	x	
	Acquisition d'une remorque FMA	48 000€	x	
	Dalle sous trémie	2 391€	x	
	Confection d'un mur monoblocs Notre Dame de la Serra	3 850€	x	
	Acquisition de monoblocs	9 180€	x	
	Interventions mécaniques Notre Dame Serra	4 455€		x
	Réfection de trottoirs aux services techniques	13 442€	x	
	Aménagement des bureaux des services techniques	9 020€	x	
	Pose de panneaux d'information sur PAV	1 625€		x
	Acquisition d'un chariot élévateur	4 200€	x	
	Acquisition d'un 4x4 à plateau	26 810€	x	
	Acquisition d'un groupe électrogène	9 000€	x	
	Maîtrise d'œuvre station d'épuration ST	2 443€	x	
	Acquisition de vêtements de travail	19 427€		x
	Révision globale laveuse	2 319€		x
	Acquisition de conteneurs	59 232€	x	

	Cotisation Syvadec	1 575 303€		x
	Sacs de collecte biodégradables	7 646 €	x	
	Colonnes à piles	2 028 €	x	
	Acquisition d'un bungalow	11 400 €	x	
	Maîtrise d'œuvre recyclerie Galeria	3 520 €	x	
	Pose de garde corps à la recyclerie	4 730 €	x	
	Intervention sur éclairage extérieur services techniques	3 345€		x
	Vérification annuelle du pont bascule de Notre Dame de la Serra	2 244€		x
	Acquisition de sacs de collecte	8 094€		x
	Chèques déjeuners 2014 OM	65 824€		x
	Chèques déjeuners 2015 SG	23 232€		x
	Location véhicules	28 939€		x
	Reprise enrochement Notre Dame de la Serra	4 455€		x
	Participation 2015 à l'office de Pôle Touristique	25 000€		x
	Participation 2015 au SCOT	14 052 €		x
	Participation 2015 au SCOT	50 569€	x	
	Participation CCCB au schéma territorial de randonnées - entretien	17 203€		x
	Participation CCCB au schéma territorial de randonnées - ouverture	11 245€	x	
	Transit des déchets en centre d'enfouissement	17 424€		x
	Remplacement panneaux signalétique	2 629€		x
	Fabrication des panneaux de signalétique	7 146€	x	
	Visite annuelle de la signalétique	5 940€		x
	Acquisition d'un véhicule de fonction	13 900€	x	
	Rapport RPS – accord cadre temps de travail	6 000€		x
Dépenses liées aux équipements				
Aire d'accueil des Gens du Voyage				
	Acquisition d'un karcher et aspirateur	3 637€	x	
	Branchement eau potable	2 595€	x	
	Maintenance logiciel	1 680€		x
Centre culturel				
	Etude de sol complémentaire	21 807€	x	
	Prototype Lauzes	2 724€	x	
	Prototype Inox	4 620 €	x	
	Contrôleur technique	3 725€	x	

	Relevé topographique	1 776 €	x	
	Publication marché de travaux	2 543€	x	
	Mission conducteur Opération	23 693 €	x	
	Maîtrise d'oeuvre	394 560 €	x	
	Assistance Programmiste	9 840 €	x	
Complexe sportif				
	Taxe foncière	3 565€		x
	Acquisition de gaz pour le complexe sportif	78 207€		x
	Electricité complexe sportif	46 606€		x
	Maintenance piscine	141 704€		x
	Convention SDIS maîtres nageurs	4 922€		x
	Eau complexe sportif	7 754€		x
	Contrat de maintenance solaire	1 260€		x
	Tables tennis de table + divers	2 744€	x	
	Aquabikes	19 403€	x	
	Interventions sur menuiserie divers	4 121€	x	
	Peintures bâtiment	9 908€		x
	Remplacement ampoules bâtiment	5 112€		x
	AMO aménagement salle multi sports	10 680€	x	
	Maîtrise d'œuvre aménagement salle multi sports	68 667 €	x	
	Assistance technique bassins - Ingénierie	3 120€		x
	Préprogramme stade	11 760€	x	
	Maîtrise d'œuvre local de rangement	2 592€	x	
	Vêtements de travail	2 885€		x
	Peintures pour reprise de façades	1 500€		x
	Panneaux couloir	1 540€		x
	Sculptures en verre pour le complexe sportif	10 500€	x	
	Permis de construire local de rangement	3 600€		x
	Relevés de façades	4 440€		x
	Détachement parcellaire	2 160€		x
	Aménagement bureau direction	3 300€		x
	Annonce publicité de poste ETAPS	2 134€		x
	Maintenance douches	5 295€		x
	Signalétique routière	1 375€		x
	Branchement poteau incendie	2 160€	x	
	Maintenance logiciel	3 865€		x
	Estrade accueil	1 094€	x	
	Travaux de réseaux électriques pour transfert du véhicule de restauration rapide	1 678€		x
	Sonorisation accueil	1 371€		x
Zone de Cantone				
	Eclairage public : interventions	2 003€		x

	divers			
	Eclairage public divers	2 301€		x

La communauté de communes Calvi Balagne est une collectivité dynamique, en plein essor, porteuse de grands projets d'investissement, vouée à prendre de l'ampleur, c'est pourquoi, Messieurs, Mesdames, les conseillers communautaires, je vous invite à participer activement à son développement, son administration, sa gestion.

Calvi, le 10 mars 2016
Le Président,

François MARCHETTI